

Savoirs communs n° 4

Collectivités territoriales & commerce équitable



Agence Française
de Développement
& Plate-Forme pour
le Commerce Équitable

Savoirs communs

Dans le cadre de son deuxième Projet d'orientation stratégique, l'Agence Française de Développement s'engage dans un programme de coopération renforcée avec la société civile et les collectivités locales françaises.

La série *Savoirs communs* a pour objectif de faire vivre une dynamique d'échange et de capitalisation autour des pratiques respectives de l'AFD et de ces acteurs dans une perspective d'apprentissage et d'enrichissement commun.

Conception et réalisation :
Robert de La Rochefoucauld, Julie Maisonhaute
Réalisation graphique : Agence le troisième pôle
www.letroisiemepole.com
Juin 2008

Collectivités territoriales & commerce équitable

Deux études illustrant la place du commerce équitable dans l'action internationale des collectivités locales

L'étude « Coopération décentralisée & commerce équitable »
a été réalisée par
YANNICK LECHEVALLIER et EVE DERRIENNIC (Agence COOP DEC Conseil)
et par VINCENT DAVID (Relations d'utilité publique)

L'étude « Migrants & commerce équitable »
a été réalisée par
NADIA BENTALEB (Migrations & Développement)

Sous la conduite de :

Pour l'Agence Française de Développement (AFD) :

M. PHILIPPE CHEDANNE, Responsable de la Division dialogue institutionnel
M. GUILLAUME CRUSE, Chargé des questions de migrations
M. ROBERT DE LA ROCHEFOUCAULD, Chargé des relations avec les collectivités territoriales

Pour la Plate-Forme pour le Commerce Equitable (PFCE) :

M. GEORGES D'ANLAU, Président
M. FRÉDÉRIC DE SOUSA SANTOS, Coordinateur
MME JULIE MAISONHAUTE, Chargée de projet

Table des matières

Colloque Commerce Equitable & Territoires	4
Introduction	6
1. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET COMMERCE ÉQUITABLE, ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES	8
1. Diversité des engagements des collectivités locales en faveur du commerce équitable	12
- Types d'intervention des collectivités locales	15
- Modalités d'actions des collectivités locales	18
2. Faciliter le rapprochement entre coopération décentralisée et commerce équitable	30
- Positionnement des collectivités à l'international	30
- Des périmètres d'engagement différents	34
3. Dépasser les difficultés rencontrées dans les initiatives engagées	42
- Les difficultés rencontrées par les acteurs	42
- Les contraintes des différents acteurs	46
4. Conclusions et perspectives	52
- Une meilleure connaissance mutuelle	52
- Un renforcement de la transversalité au sein des services d'une collectivité locale	52
- Un engagement progressif dans le commerce équitable	54
- Se donner les moyens de ses ambitions	54
- Mettre en avant l'intérêt du commerce équitable pour le territoire	54
- Cibler l'action de la collectivité française sur le renforcement des capacités de la collectivité partenaire	56

2. COLLECTIVITÉS LOCALES, MIGRANTS ET COMMERCE ÉQUITABLE, PISTES DE RÉFLEXIONS POUR UNE MEILLEURE ARTICULATION	58
1. Commerce équitable, migrants et collectivités locales : des clés pour comprendre	60
– Migrations et développement local : partir des pratiques des migrants	62
– Migrants et co-développement	62
– Economie solidaire et commerce équitable : principes de base	63
– Pourquoi pose-t-on la question de l’implication des migrants dans le commerce équitable ?	63
2. Visions d’acteurs, regards croisés	66
– Les expériences avancées de coopération entre collectivités locales et collectifs de migrants en Seine Saint-Denis : Montreuil, Stains et le Conseil Général de Seine Saint-Denis	66
– De nombreuses initiatives individuelles de commerce équitable ici en soutien aux producteurs, là-bas principalement en Afrique sub-saharienne	71
– Les migrants acteurs clés de l’émergence du commerce équitable, au niveau des initiatives individuelles ou des projets collectifs	75
3. Pistes de réflexion	84
– Tisser des liens entre les pratiques solidaires des migrants et les principes d’action du commerce équitable	84
– Reconnaître la pertinence du commerce équitable comme moyen d’action pour les migrants souhaitant participer au développement de leur région d’origine	85
– Définir de manière réaliste les rôles que peuvent jouer les migrants dans le mouvement du commerce équitable	86
– Créer les conditions pour que les migrants puissent s’impliquer de manière structurée et systématique dans le mouvement du commerce équitable	87
– Reconnaître les limites de la collaboration entre les migrants et les Organisations de commerce équitable (OCE) et entre les migrants et les collectivités locales	88
– Définir les apports concrets des migrants pour les organisations de commerce équitable et pour les projets de coopération décentralisée dans le domaine de l’économie solidaire	89
– Créer les conditions pour une meilleure articulation entre les collectivités locales, les organisations de commerce équitable et les migrants sur des projets d’économie solidaire, dans le cadre de la coopération décentralisée	91
– Développer un partenariat entre les migrants et les organisations de commerce équitable du Sud	92
– Le tourisme solidaire comme laboratoire innovant pour des projets d’économie solidaire impliquant les migrants et les collectivités locales, en articulation avec les projets de commerce équitable	92
– Créer une articulation entre l’Aide Publique au Développement et les acteurs concernés par la thématique « commerce équitable et migrants »	95

Colloque Commerce Equitable & Territoires

Les deux études présentées dans ce document ont été réalisées à l'occasion du colloque « **Commerce Equitable & Territoires** » qui s'est tenu le **18 décembre 2007** à **Angers**.

Ce colloque, organisé par la Plate-Forme pour le Commerce Equitable et le Groupe SOS, visait à identifier et renforcer les cadres de collaboration entre collectivités territoriales, acteurs du commerce équitable, réseaux du développement et de l'économie sociale et solidaire.

Plusieurs partenaires ont contribué à l'organisation de cet événement :

- La **Plate-Forme pour le Commerce Equitable**, collectif des acteurs français de commerce équitable, dont la mission principale est de développer le dialogue avec les institutions ;
- Le **Groupe SOS**, groupe de l'économie sociale et solidaire, ayant mis en place plusieurs entreprises d'importation et de distribution de produits du commerce équitable ;
- L'**Agence Française de Développement**, principal acteur de l'aide publique au développement française ;
- Le **Crédit Coopératif**, banque accompagnant l'économie sociale et solidaire et de nombreuses structures de commerce équitable en France ;
- L'**Association des Régions de France** et plusieurs collectivités territoriales, **Région Pays de la Loire**, **Ville d'Angers** et **Ville de Nantes**, manifestant l'intérêt d'élus locaux et de leurs équipes au développement du commerce équitable sur les territoires en France comme au Sud.

Les villes d'Angers et de Nantes ont souhaité être des partenaires actifs du colloque « Commerce Équitable et Territoires » dans la mesure où elles sont engagées dans l'appui à l'émergence du commerce équitable et plus largement de l'économie sociale et solidaire sous toutes ses formes. Cet appui se veut concerté notamment à travers la création du réseau Grand Ouest d'achat public responsable mais concerne également l'aide aux initiatives privées. Dans l'objectif de faire levier sur le développement de cette filière de distribution, des opérations de sensibilisation au commerce équitable de grande ampleur ont été organisées depuis 5 ans lors des fêtes de Noël. Cette présence active et dans la durée a abouti à la création du magasin Terre et Terroirs rassemblant agriculture durable et produits du commerce équitable sur une surface pérenne de 300 m², prélude à la création d'une chaîne de boutiques du même format sur le territoire français.

Le colloque a à la fois abordé les thématiques du développement du secteur en France et dans les pays du Sud, à travers quatre thématiques :

- Achats publics & commerce équitable : *Comment développer l'insertion de produits issus du commerce équitable dans la commande publique ?*
- Economie sociale et solidaire & commerce équitable : *Comment les collectivités territoriales peuvent-elles accompagner le développement du commerce équitable au sein de l'économie sociale et solidaire ?*
- Coopération décentralisée & commerce équitable : *Comment le commerce équitable peut-il s'intégrer dans les programmes de coopération décentralisée des collectivités territoriales ?*
- Migrants & commerce équitable : *Comment les collectivités territoriales peuvent-elles accompagner les projets des migrants ici et là-bas ?*

Seules ces deux dernières thématiques font l'objet de cette publication.
L'ensemble des documents est accessible sur www.commerceequitable.org

Introduction

Lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable (Johannesburg, 2002), les collectivités locales françaises se sont engagées, dans une déclaration commune, à assumer un rôle de premier plan dans la promotion du développement durable.

Dans ce cadre, les collectivités locales sont porteuses d'une réflexion sur l'organisation d'un développement économique responsable, qui permette de respecter la dignité humaine, de créer du lien social et de respecter l'environnement.

Les collectivités territoriales ont développé depuis de nombreuses années une présence à l'international, que ce soit à travers leurs jumelages devenus pour nombre d'entre-elles des partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités locales des pays en voie de développement, la présence des entreprises du territoire à l'international (exportation, implantation dans les pays émergents, développement d'activités à partir d'importations) ou les ponts établis par les habitants du territoire issus des diasporas avec leurs régions d'origine. Ces différents niveaux d'intervention invitent les collectivités territoriales à articuler échanges internationaux et développement local harmonieux, en France, comme au Sud.

1 Nous utilisons ici le terme commerce équitable tel que défini par ses fédérations internationales, à savoir : « un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant des droits aux producteurs et aux travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations de commerce équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel.»

Le commerce équitable¹ propose à ce titre une réflexion et un mode d'action qui fait écho à cet engagement des collectivités territoriales. En effet, le commerce équitable propose à la fois une réflexion à caractère politique sur les échanges internationaux et une construction technique d'une chaîne de partage de la valeur ajoutée sociale, environnementale et technique. Il articule ainsi les responsabilités individuelles (consommateurs, acteurs économiques) et collectives, à un niveau local (collectivités en charge de l'organisation des territoires) et plus global (institutions internationales).

L'Agence Française de Développement souhaite accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions de coopération décentralisée, pour une meilleure articulation entre aide publique au développement et action internationale des collectivités. A ce titre, plusieurs partenariats ont été établis entre l'AFD et des collectivités territoriales françaises.

Par ailleurs, l'AFD soutient divers projets autour de la thématique « Commerce & Développement ».

Le commerce équitable apparaît à ce titre, un champ pertinent d'expérimentation des relations entre deux collectivités partenaires, les acteurs des deux territoires et notamment les populations migrantes ayant des liens avec chacun des territoires et les outils de l'aide publique au développement.

L'Agence Française du Développement et la Plate-Forme pour le Commerce Equitable ont souhaité étudier plus précisément les pratiques existantes en la matière et explorer le champ des possibles à travers les deux études présentées ici.

Jean-Michel Severino
Directeur Général de l'AFD

Georges d'Andlau
Président de la PFCE

1

Coopération décentralisée et commerce équitable, état des lieux et perspectives

YANNICK LECHEVALLIER
ÈVE DERRIENNIC
Agence COOP DEC Conseil

VINCENT DAVID
Relations d'utilité publique



Les premières initiatives de commerce équitable en France datent des années 70, et sont concomitantes des premiers jumelages de coopération. Dès 1971, suite à l'arrivée de dix millions de réfugiés bengalis en Inde, l'Abbé Pierre lance un appel aux 36 000 maires de France pour conclure des « jumelages – coopération » avec les camps de réfugiés bengalis. Toutefois, en raison notamment des compétences communales limitées de l'époque, cette initiative sera principalement portée par le mouvement associatif, avec un faible investissement des élus. Cela donnera naissance à l'UCOJUCO (*Union des Comités de Jumelage Coopération*), devenue par la suite l'UCODEP (*Union des Comités pour le Développement*), avant de fusionner avec d'autres associations pour fonder *Peuples Solidaires*.

Cet élan de solidarité avec le Bangladesh sera à l'origine de la création de la première boutique d'*Artisans du Monde* à Paris, en 1974.

Après l'appel de l'Abbé Pierre en 1971, il a fallu attendre la fin des années 1990 pour que les collectivités locales soient à nouveau interpellées sur le thème du commerce équitable.

Ainsi le Collectif « *De l'éthique sur l'étiquette* », créé en 1995 et regroupant une quarantaine d'organisations (syndicats, associations de consommateurs, associations d'éducation populaire et associations de solidarité internationale) lance la campagne « *Pour l'école, consommons éthique* » en 2000 et « *Achats publics : achats éthiques ?* » en 2001, à l'occasion des élections municipales.² C'est sans doute ces campagnes qui ont permis de commencer à sensibiliser les élus locaux, en l'occurrence ceux des villes, à l'enjeu des achats éthiques.

Certaines collectivités pionnières, comme le Conseil régional Nord-Pas de Calais, avaient néanmoins déjà pris des engagements en faveur des achats éthiques, dès mai 1999.

² « Le Collectif a effectué plusieurs campagnes pour que les députés et les élus locaux s'engagent en faveur des achats éthiques. Début 2002, le nombre de collectivités locales engagées en faveur du commerce éthique était de 213 communes et d'un conseil régional. Il faut néanmoins relativiser ces chiffres. Au-delà des déclarations de principe, comme la signature d'une motion par le conseil municipal, une dizaine de villes seulement se sont pour l'instant activement impliqués dans la défense et la promotion du commerce éthique. » – Evaluation du collectif « *De l'éthique sur l'étiquette* » (France),

Elisabeth Paquot, Véronique Verrière, Hervé Murat (EUROPACT), juillet 2003. – F3E - http://f3e.asso.fr/articlecomplet.php3?id_article=83

En mars 2002, dans la continuité de ce travail et avec un souci de collaboration, l'association *Max Havelaar France* (qui avait participé au travail de lobbying sur le Code des marchés publics avec le Collectif « *De l'éthique sur l'étiquette* ») lance une campagne d'interpellation à destination, malgré son titre, de l'ensemble des collectivités locales françaises, intitulée « *500 villes s'engagent pour le commerce équitable* ».

Ainsi, en 2004, c'est plus de 240 collectivités locales qui sont impliquées plus ou moins fortement dans le réseau du Collectif. A la même époque, ce sont plus de 150 collectivités locales qui ont signé la campagne de *Max Havelaar France*.

Cités Unies France (CUF) crée en 2004, à la demande de ses collectivités territoriales adhérentes, et en partenariat avec le Collectif « *De l'éthique sur l'étiquette* », un groupe thématique intitulé « *Achats publics éthiques* », en lien avec la thématique « coopération décentralisée et développement durable » déjà existante à CUF. L'idée de ces collectivités locales était d'explorer les possibilités juridiques et politiques, offertes par la réforme de 2001 du Code des marchés publics, d'agir par le biais des achats publics en faveur des droits de l'Homme au travail dans le monde.

Le commerce équitable est ici présenté, pour les collectivités, comme un complément de leur engagement en faveur des droits de l'Homme (engagement dont la première traduction est leur coopération internationale).

Désormais, il existe plusieurs réseaux régionaux de collectivités locales³ qui se rassemblent pour rédiger des guides d'achats éthiques à destination des acheteurs publics et inciter les fournisseurs à proposer des produits équitables. L'association *Les Eco-maires* qui rassemble des centaines de maires engagés en faveur du développement durable et *Cités Unies France* ont fédéré l'ensemble de ces réseaux régionaux. Ceci a abouti notamment le 11 septembre 2007 à l'organisation des *Premières assises de la commande publique et du développement durable*.

³ Nord-Pas de Calais, Ile-de-France, Rhône-Alpes, Bourgogne, Lorraine, Alsace, Aquitaine, PACA et le « Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable » constitué des régions Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Limousin.



1.1 Diversité des engagements des collectivités locales en faveur du commerce équitable

Si les acteurs du commerce équitable ont surtout appréhendé leur relation avec les collectivités locales *via* les achats publics éthiques et la sensibilisation des habitants, certaines collectivités ont néanmoins essayé de faire le lien entre leurs actions de coopération décentralisée⁴ et le soutien à des démarches de commerce équitable.

Les actions de coopération décentralisée sont diverses et multiples. La CNCD⁵ recense quelques 6 200 accords. Une grande majorité de ces accords de coopération concernent des collectivités de pays développés. Plusieurs informations peuvent être tirées de ce recensement :

4 La coopération décentralisée peut être définie comme les relations de coopération entre une collectivité locale française et une autorité locale étrangère.

5 Commission Nationale de Coopération Décentralisée. Ce recensement est actuellement en cours de mise à jour.

- La thématique du « développement économique » n'est pas une priorité dans le cadre des coopérations avec les pays du Sud, qui s'orientent le plus souvent vers l'accès à des

infrastructures de base ou, désormais, vers le renforcement institutionnel.

- La base de données de la CNCD classe les accords de coopération par pays et régions, mais tente aussi de proposer un classement par « domaine d'activité ». Aujourd'hui les projets liés au commerce équitable peuvent être classés dans les domaines « agriculture », « entreprises et autres services », « industries manufacturières » ou encore « politique commerciale et réglementation ». Il pourrait être intéressant que le commerce équitable fasse partie des items proposés.

- Pour les quelques actions identifiables, les collectivités sont souvent positionnées sur le renforcement local des structures privées, principalement dans le domaine de l'artisanat ou de l'agriculture (équipement, formation ou microcrédit).



Ce sont des jumelages-coopérations avec le Bangladesh mis en place sur l'appel de l'Abbé Pierre qui sont à l'origine de la première boutique Artisans du Monde.

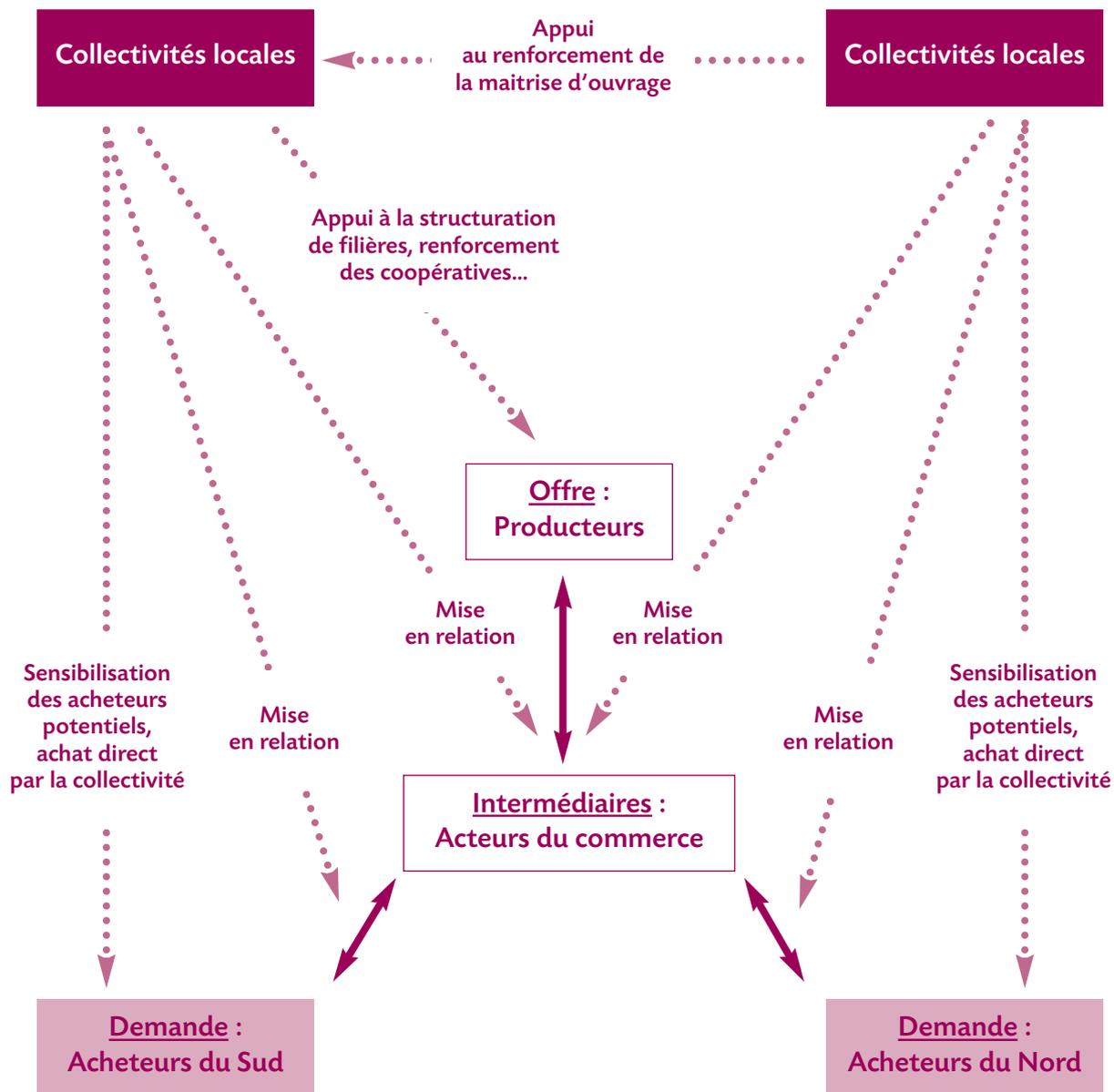
© Artisans du Monde

Ces premières informations ont été complétées par des contacts avec des collectivités locales et des opérateurs qui ont permis d'identifier une série d'initiatives essayant de lier coopération décentralisée et commerce équitable.

Les projets de coopération décentralisée intégrant une composante « commerce équitable » ont été étudiés afin de préciser comment l'idée du projet était apparue (volonté politique, hasard, sollicitation du partenaire, d'une association ou d'un autre acteur local) et comment celui-ci avait été mis en œuvre.

Plus largement, des projets de coopération identifiés comme intervenant dans le secteur économique et participant à un commerce plus responsable, mais qui n'ont pas été spécifiquement pensés dans une démarche de « commerce équitable », ont également été étudiés.

A partir des différents exemples de projets étudiés, il ressort que les collectivités locales qui mettent en place ou appuient des projets de commerce équitable peuvent agir à trois niveaux différents : l'appui à la structuration de la production, l'appui au développement de la demande, et la mise en réseaux des différents acteurs.



TYPES D'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Appui à la structuration de la production

Certaines collectivités françaises mettent en œuvre des coopérations visant à aider directement la structuration de filières de production. Ces projets de coopération décentralisée se concrétisent **par la formation des producteurs, l'amélioration des processus de production et de transformation, la diversification des produits transformés, et la structuration de coopératives** :

- Ainsi, le *Conseil régional d'Ile-de-France* et le *Conseil régional du Nord-Pas de Calais* soutiennent ensemble le développement d'une filière de fonio (« couscous malien ») en appuyant la formation de producteurs dans la région de Kayes, en mettant en place les conditions d'une certification biologique et équitable, et en facilitant la transformation et la commercialisation au Mali, mais aussi en France via l'entreprise de commerce équitable *Ethiquable*. (voir encadré n°1)

Dans le cadre du tourisme durable ou solidaire, les collectivités locales s'appuient tout d'abord sur leur expérience d'aménagement du territoire en France (tourisme rural, aide à la transformation des établissements, ...) pour appuyer les acteurs de leur territoire

partenaire dans la création d'une offre d'accueil, la conception de circuit, l'ingénierie touristique initiale.

Au-delà de la production en elle-même, la collectivité française pourra orienter son action sur l'appui à la structuration et le renforcement des compétences de la collectivité partenaire en matière de développement économique. C'est le cas par exemple de la coopération entre les villes de *Mantes la Jolie* et *Rabat*, qui vise à structurer et rendre fonctionnel le service de l'animation économique de la municipalité de Rabat.

Appui au développement de la demande

Les collectivités peuvent également jouer un rôle important pour augmenter la demande de produits issus du commerce équitable.

Le *Conseil régional de Bretagne*, dans le cadre d'un projet global, travaille à la **structuration de la demande** en coton bio et équitable sur son territoire, à travers :

- la constitution d'un réseau d'industriels en Bretagne qui s'engagent à se fournir en coton bio et à « pratiquer le commerce équitable » ;
- la promotion d'une commande publique responsable (vêtements de travail et tee-shirts promotionnels), en relation avec le RGO⁶ ;

⁶ Le Réseau Grand Ouest (RGO) commande publique et développement durable est une association qui regroupe une quarantaine de collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale des régions Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Limousin.

ENCADRÉ N°1 CONSEILS RÉGIONAUX D'ÎLE DE FRANCE ET DU NORD-PAS DE CALAIS – RÉGION DE KAYES (MALI)

Historique

Afin d'éviter les bouleversements sociaux et environnementaux induits par l'installation de nouvelles entreprises minières dans le Cercle de Kéniéba de la région de Kayes, un projet de développement du fonio pour la consommation locale, la consommation urbaine et le commerce équitable a été mis en place en 2006 grâce à un partenariat entre le *Conseil régional d'Île-de-France*, le *Conseil régional du Nord-Pas de Calais*, l'*Assemblée régionale de Kayes* et les associations l'AFVP⁷, le *Damier Mali*, le *Damier France*.

Cadre d'action

Pour cela, il a été décidé de construire une unité de transformation à Kayes financée sur fonds privés. L'entreprise *Ethiquable* commercialise le fonio en France dans le respect des critères du commerce équitable.

L'objectif de ce projet est de pérenniser la filière de production, transformation et commercialisation ; de stimuler l'organisation locale des producteurs ; de mettre en place les conditions de certification en agriculture biologique et en commerce équitable ; et d'encadrer la transformation et la commercialisation.

Le financement d'un coordinateur à mi-temps, d'un animateur, d'un volontaire et de missions ponctuelles d'experts du Nord et du Sud a permis de former les organisations paysannes

et le personnel de l'unité de transformation, et de mettre en place des outils de gestion et un protocole de qualité.

Rôle de la collectivité

Les deux conseils régionaux ont financé le projet à hauteur de 35 % chacun.

Blocages rencontrés / Limites

Le rôle des deux conseils régionaux est essentiel pour la réussite du projet mais se limite à un appui financier. Il n'y a pas de véritable appui à la maîtrise d'ouvrage de la collectivité partenaire en termes de développement économique.

Conclusion

L'intérêt de ce projet est notamment le travail en commun des régions Île de France et Nord-Pas de Calais qui ont su mutualiser leurs moyens pour un même projet de coopération avec l'Assemblée régionale de Kayes.

Il est également intéressant de voir qu'une entreprise de commerce équitable ayant fait ses preuves a été étroitement associée au projet.

La bonne articulation entre les financeurs, les opérateurs de terrain, et les bénéficiaires a ainsi permis que le consommateur français puisse désormais acheter du fonio équitable.

⁷ Association Française des Volontaires du Progrès.



Productrices de fonio,
Mali, Région de Kayes.

© Ethiquable

- la promotion du coton bio et équitable auprès des organisations de l'économie sociale et solidaire et des entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale ;
- la promotion auprès de filières sportives. En dehors de la promotion des achats éthiques auprès des différents acteurs du territoire, les collectivités participent généralement

elles-mêmes à cet effort en se fournissant en produits équitables venus de leurs zones de coopération décentralisée ou au-delà.

La collectivité peut également participer à la sensibilisation en soutenant la phase pilote du projet comme c'est souvent le cas dans les démarches de tourisme solidaire : après avoir permis la conception des circuits touristiques et renforcé les possibilités d'accueil, les col-

lectivités financent le premier « voyage-test » et appuient les acteurs pour la communication autour du projet afin de les aider à trouver les touristes pour ces premiers voyages-tests⁸.

Mise en réseau des acteurs

Les collectivités jouent un rôle primordial dans la mise en relation entre les acteurs, soit au Nord, soit au Sud :

Par la connaissance de leur territoire, mais également par **les évènements qu'elles organisent** (« Quinzaine du commerce équitable », salons du commerce équitable...), elles peuvent faciliter la rencontre entre producteurs et acheteurs de produits issus du commerce équitable. Au-delà de ces rencontres ponctuelles (qui relèvent aussi de l'appui au développement de la demande), les collectivités **facilitent par leur démarche, l'implantation d'acteurs du commerce équitable sur leur territoire :**

– ainsi le projet de la *Communauté Urbaine de Dunkerque*, en Palestine, a permis tout d'abord d'avoir un lien entre les services de l'ESS⁹ et le réseau *Artisans du Monde*. La collectivité a alors facilité l'implantation d'un point de vente *Artisans du Monde* sur son territoire.

Si l'implication d'une collectivité dans le secteur économique est très encadrée, celle-ci peut par contre intervenir très largement,

par ses relations et son réseau, pour mobiliser des acteurs du commerce équitable et les inciter à développer des projets précisément dans leurs zones de coopération décentralisée.

– C'est le cas de la *Communauté Urbaine de Dunkerque* qui, pour le développement économique de la mairie de Gaza, son partenaire palestinien, a mobilisé un acteur local professionnel, l'Organisation Non Gouvernementale et laïque PARC (Palestinian Agricultural Relief Committees), pour un projet d'agriculture urbaine.

MODALITÉS D' ACTIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La collectivité peut apporter un appui essentiel pour faciliter l'action des acteurs du commerce équitable et accompagner le développement d'un commerce plus responsable. Pour ces différents types d'appui, les collectivités peuvent passer par des modalités d'action diverses.

Facilitation financière

La collectivité peut financer ou cofinancer des acteurs du commerce équitable.

Si la collectivité souhaite financer des actions de commerce équitable, mais sans idée précise de projet, elle a la possibilité de lancer

⁸ Comme ce fut le cas de la Communauté d'agglomération du Sud-Est toulousain (Sicoval) avec la communauté rurale de Labé en Guinée, et de la Ville de Saint-Denis avec la commune de Tiznit au Maroc.

⁹ Economie Sociale et Solidaire.

un appel à projets en fixant uniquement les grandes lignes des actions qu'elle souhaite financer, et en laissant une grande marge de manœuvre aux porteurs de projets.

C'est notamment dans cet espace que se développent des relations telles que l'appui au coton équitable par la région Bretagne :

A partir d'une orientation politique et stratégique claire (augmenter le volume de coton bio et équitable produit pour son marché régional, par le soutien à des initiatives issues de l'espace régional de l'UEMOA¹⁰) la Région recherche des partenaires qu'elle soutiendra par une subvention. Ainsi l'ONG Helvetas au Mali propose un appui particulier pour une population déterminée de producteurs. Ce projet participant à l'objectif de la région Bretagne (sans que celle-ci prenne directement part au pilotage), peut recevoir une subvention régionale.

Au-delà, si la collectivité a une idée précise d'actions, elle rédigera des termes de référence précis et passera une commande à un prestataire (association ou entreprise). Ce prestataire peut être issu du commerce équitable et trouver dans ce cadre une modalité de financement de son activité. Toutefois, il répondra en premier lieu au cahier des charges de la collectivité (avec les contraintes qui peuvent en découler). Il vérifiera donc, pour

éviter tout conflit d'orientation, que ce cahier des charges est en cohérence avec ses positions statutaires.

Facilitation institutionnelle

De part ses relations avec sa collectivité partenaire, la collectivité française bénéficie d'une relation institutionnelle durable qu'elle peut mettre à profit pour mettre en relation les acteurs de son territoire avec ceux du territoire partenaire. Chacune des collectivités peut identifier les acteurs de son territoire (producteurs, distributeurs, acheteurs potentiels...) et offrir un cadre institutionnel pour leur rencontre (voir encadré n°3).

Toutefois, cette mise en relation dépend également grandement des capacités institutionnelles au Sud qui sont encore limitées dans certaines des collectivités partenaires (moyens humains tant en nombre qu'en compétences).

Facilitation technique

La collectivité peut apporter un appui technique aux acteurs du commerce équitable qui peuvent avoir besoin de compétences spécifiques disponibles au sein de la collectivité ou d'organismes satellites ou partenaires qu'elle peut mobiliser (CCI, Chambre d'Agriculture, agence de développement économique, Groupe d'Action Locale (GAL) mis en place dans le cadre de programme Leader...)

¹⁰ UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

ENCADRÉ N°2
CONSEIL RÉGIONAL DE RHÔNE-ALPES :
PLAN EN FAVEUR DU COMMERCE ÉQUITABLE



L'action du Conseil Régional se traduit par un appui aux producteurs afin qu'ils puissent répondre aux cahiers des charges du commerce équitable.

© Nicolas Hertkom

Historique

Le Conseil régional Rhône-Alpes s'est fortement engagé sur le commerce équitable, notamment en votant un plan de développement en 2004.

Cadre d'action

Le plan régional souhaite mettre en place une aide régionale au commerce équitable contribuant :

- à la prise en compte, dans le cadre des coopérations décentralisées Nord-Sud existantes, des opérations de commerce équitable, notamment dans les coopérations au Burkina Faso, au Sénégal et à Madagascar.

- au soutien de projets pilotes ;

- au soutien des collectivités territoriales de Rhône-Alpes et de leurs réseaux par une aide technique et/ou juridique destinée à la mise en place de leurs démarches de commerce équitable ;

- à la prise en compte, dans le cadre des politiques régionales, des projets de développement d'entreprises de commerce équitable ;

- à la mise en œuvre d'outils régionaux structurants ;

- à la diffusion de l'éducation au commerce équitable dans les établissements scolaires et à l'inscription du commerce équitable dans les actions de sensibilisation au développement durable déclinées dans le cadre du dispositif régional « Objectif Terre ». Les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne budgétaire « Aide au développement, solidarité et francophonie ».

Rôle de la collectivité

Sur les zones de coopération, l'action du Conseil régional se traduit par un appui aux producteurs afin qu'ils atteignent les normes obligatoires pour être labellisé « commerce équitable ».

Dans les différentes actions menées, le Conseil régional s'appuie sur des opérateurs, par exemple ATB au Burkina Faso dans le cadre d'un projet de mangue équitable ; ARDEAR pour le projet à Madagascar.

Blocages rencontrés / Limites

L'objectif des projets soutenus dans le cadre de la coopération décentralisée n'est pas en premier lieu le commerce équitable.

L'objectif visé des coopérations est, dans un premier temps, l'autosuffisance alimentaire, le développement des producteurs. La vente à l'export dans le cadre du commerce équitable est envisagée en cas de surplus de production.

Les projets sont confrontés à différentes difficultés de ce fait : rôle mal défini de la structure d'appui au commerce équitable, attentes des partenaires et des producteurs, ...

Par ailleurs, chacun des projets liés au commerce équitable est mis en place par un opérateur. Aucun chargé de mission n'est spécifiquement responsable de cette thématique au sein du Conseil régional, ce qui limite l'appropriation du projet par le service « coopération décentralisée ».

Conclusion

Le Conseil régional à travers son plan régional de développement du commerce équitable a montré une volonté politique forte d'agir à la fois :

- sur l'offre (appui aux producteurs dans les différents projets de coopération décentralisée),

- sur la demande (sensibilisation d'acheteurs potentiels publics et privés)

- et sur la structuration économique du secteur « commerce équitable » en Rhône-Alpes dans le cadre de sa politique plus générale en faveur du développement des entreprises.

Sur chacune des actions la Région a su mobiliser les compétences nécessaires, en interne ou en externe à la collectivité.

ENCADRÉ N°3 COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE (CUD) – GAZA (TERRITOIRES PALESTINIENS)

La Communauté Urbaine de Dunkerque a favorisé la commercialisation de l'huile d'olive palestinienne sur son territoire.

© Fédération Artisans du Monde



Historique

Depuis 1996, la Communauté Urbain de Dunkerque mène un partenariat avec la municipalité de Gaza. Cette coopération est concentrée sur le quartier Esat Al Nasser de Gaza et s'inscrit depuis 2003, dans le réseau « Eurogaza »

qui rassemble plusieurs villes européennes engagées dans une coopération avec Gaza.

L'intervention de chacune des villes européennes a été orientée en fonction de ses savoir-faire et il a été décidé que la CUD se concentrerait notamment sur le thème de l'agriculture urbaine.

Cadre d'action

Dans le cadre de leur coopération, la CUD et la ville de Gaza ont décidé de développer l'agriculture urbaine dans le but de favoriser l'accès à l'emploi et le développement d'activités génératrices de revenus.

Lors d'une mission à Gaza en Décembre 2003, la CUD est entrée en contact avec l'ONG PARC (Palestinian Agricultural Relief Committees), qui travaille avec la population palestinienne au développement de l'agriculture en milieu urbain. Certains des produits de PARC sont vendus en Europe dans les réseaux du commerce équitable.

En parallèle la CUD travaille en lien étroit avec l'AFEJI (Association des Flandres pour l'Education, la Formation des Jeunes et l'Insertion sociale), association support d'une action « Jardins de Cocagne » (jardins maraîchers biologiques à vocation d'insertion sociale et professionnelle – action développée dans le cadre du réseau national des « Jardins de Cocagne »).

L'idée est apparue de développer un projet « miroir » d'insertion et d'agriculture urbaine, à Dunkerque et à Gaza.

L'ONG PARC étant habituée à travailler avec Solidar' Monde, cela a par ailleurs permis à la CUD de rentrer en contact au niveau local avec Artisans du Monde.

La coopération CU Dunkerque-Municipalité de Gaza mobilise donc de nombreux partenaires, à Dunkerque comme à Gaza :

AFEJI (Association des Flandres pour l'Education, la Formation des Jeunes et l'Insertion sociale) – Jardins de Cocagne, Artisans Du Monde, PARC (Palestinian Agricultural Relief Committees).

Rôle de la collectivité

Dans le cadre de ce qui était prévu initialement, la ville de Gaza devait développer un partenariat avec l'ONG PARC, notamment par la mise à disposition de terrains, pour développer la production bio et équitable, notamment l'huile d'olive. Mais la situation dans la bande de Gaza depuis Mai 2005 (dernière mission sur place) rend le développement de cette ambition impossible pour le moment.

La CUD a cependant poursuivi ces actions locales, dans l'esprit du projet, en favorisant le développement de la vente des produits PARC sur Dunkerque (par le biais du réseau des adhérents au Jardin de Cocagne, et en aidant Artisans du Monde à ouvrir une boutique sur Dunkerque.

Le rôle des collectivités consiste notamment à mettre en contact les acteurs des deux territoires afin que leurs projets « miroirs » s'enrichissent chacun de l'expérience de l'autre.

Blocages rencontrés / Limites du projet

Les problèmes qui se sont posés sont principalement liés à la situation en Palestine.

Le projet a été lancé en 2005 et la situation à Gaza depuis cette date a rendu le déroulement du projet très difficile.

Conclusion

Les collectivités se sont appuyées sur des relations et des projets existants déjà et ont cherché à donner plus d'envergure à ces projets, à la fois du côté de la production et du côté de la demande.

ENCADRÉ N°4 CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-SAINT-DENIS – VILLE DE FIGUIG (MAROC)

Historique

Le Département de la Seine-Saint-Denis est en coopération avec la Ville de Figui¹¹ suite à un premier contact en 1999 et un déplacement à Figui en février 2000 et la signature d'un protocole de coopération décentralisée le 6 juin 2000. La Ville de Figui est une oasis située dans la Région de l'Oriental, à la frontière maroco-algérienne, à 400 km d'Oujda. Le choix de cette collectivité est lié, d'une part à une présence importante de la communauté marocaine en Seine-Saint-Denis et plus particulièrement de personnes originaires de Figui, à Stains, Saint-Denis, Aulnay-sous-Bois, La Courneuve et Bobigny, et d'autre part à l'intérêt du Département pour des échanges d'expériences avec une collectivité où l'implication de la population dans la conduite des projets locaux est exceptionnelle.

Parmi les différents axes de coopération, l'identification de projets d'infrastructures et d'équipements culturels, sanitaires, touristiques et de projets de nature à favoriser le développement local, notamment au plan économique, est prioritaire.

Parallèlement, le Conseil général est très impliqué dans le soutien aux acteurs du commerce équitable sur son territoire. En effet, au-delà d'un effort de développement de l'achat public de produits équitables, il est partenaire d'Equitexpo – Salon international pour un commerce équitable qui s'est tenu pour la première fois en 2005, dans le département.

Cadre d'action

Le Conseil général est en partenariat étroit avec l'association de commerce équitable Minga (association rassemblant plusieurs petites entreprises proposant des produits équitables) présente sur son territoire. Ainsi, plusieurs actions ont pu être menées avec ces structures spécialisées :

- Le Conseil général a cofinancé avec la Ville de Figui une première étude de faisabilité pour la mise en place de deux « filières » équitables (une alimentaire – dattes, une artisanale – tissage). La construction de ces deux filières est cofinancées par ces deux collectivités locales et mise en œuvre par l'association Minga et l'entreprise de commerce équitable Andines. D'autres partenariats sont actuellement recherchés.

- Du 26 septembre au 02 octobre 2006, une délégation de la municipalité de Figui a été invitée à venir en France, dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Ville de Stains. Les artisans (forgerons traditionnels) de Figui sont venus montrer la production du "briquet mérovingien" dans le cadre de la politique de la valorisation de l'artisanat de Figui. Cette démarche a été soutenue par la Communauté d'agglomération de Plaine commune et menée en partenariat avec l'association "Franciade, le goût de la connaissance"¹² qui produit et commercialise des produits dérivés issus du patrimoine archéologique du territoire local. L'idée est de générer ainsi une démarche de commerce équitable en valori-

11 Pour information :
http://www.ville-figui.info/html/Partenariat_s_coop-decentr.html

12 FRANCIADE – Le goût de la Connaissance 4 bis rue R. Vachette 93200 St Denis 01 48 26 25 79
<http://w3.univ-tlse2.fr/cerises/download/download/bonnes%20pratiques.pdf>



Le Conseil Général de Seine Saint-Denis et la Ville de Figui cherchent à développer une filière de commerce équitable des produits de tissage.

© Conseil Général Seine Saint-Denis

sant l'artisanat de Figuij auprès des habitants de Seine-Saint-Denis.

En 2005 à l'occasion du 1^{er} salon Equitexpo, le Conseil général a financé et organisé la venue de représentants de la Municipalité de Figuij afin de les mettre en relation avec des acteurs du commerce équitable en Seine-Saint-Denis. A l'occasion du 2^e salon, ce sont des producteurs qui ont été accueillis.

Rôle de la collectivité

Le rôle des collectivités locales (au Nord et au Sud) est ici d'identifier une possibilité de développement économique, de mettre en relation les producteurs et les opérateurs du commerce équitable (organisations d'appui, importateurs, distributeurs), de soutenir les études de faisabilité et d'accompagner la construction des deux filières identifiées. Cette mise en relation fait l'objet d'un cofinancement de la part des collectivités pour prendre en charge les coûts d'études de faisabilité et une part de la construction des deux filières.

En dehors du cofinancement, les deux collectivités s'impliqueront en achetant une partie de la production pour leur usage interne (il n'existe pas de chiffre précis pour l'instant, car l'approvisionnement des deux collectivités fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité). Elles aideront à la promotion de la démarche. Les deux collectivités recherchent également d'autres partenaires financiers pour donner une autre ampleur au projet qui ne concerne pour l'instant que deux filières.

Conclusion

Ce projet s'appuie sur le rôle d'animation du territoire des deux collectivités et offre un cadre institutionnel pour la rencontre des acteurs du commerce équitable des deux territoires. Au-delà de la mise en relation des acteurs, les collectivités financent le projet pilote et s'engagent à se fournir en produits équitables. Il devrait permettre également une implication des originaires de Figuij en France.

ENCADRÉ N°5 CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT – GOUVERNORAT DE MÉDENINE (TUNISIE)



Développement de circuits de tourisme alternatif à Médenine.

© Département de l'Hérault

Historique

Depuis une vingtaine d'années maintenant, le département de l'Hérault s'est attaché, avec succès, à développer sur son territoire des démarches de développement local du type « démarches de pays ». Elles visent à initier, pour des territoires infra-départementaux ou infra-régionaux, des processus de développement

globaux et intégrés, basés sur les principes du développement durable.

La coopération entre le département de l'Hérault et le Gouvernorat tunisien de Médenine a été initiée en 1995. Dans le cadre de cette coopération décentralisée, le Conseil général de l'Hérault s'est engagé sur un projet similaire de développement touristique.

L'objectif principal de l'opération IRZOD (Innovation rurale en zone difficile) de Béni Khedache est de constituer une opération pilote de développement rural intégré en Tunisie, permettant d'éviter l'exode des populations (notamment des jeunes), d'apporter une économie complémentaire, de protéger l'environnement et le patrimoine, de respecter les personnes et leur culture. Elle concerne une zone rurale de 30 000 habitants, semi-montagneuse, située au sud de la chaîne des Matmata en Tunisie du Sud.

Cadre d'action

L'opération IRZOD consiste à promouvoir le développement rural intégré sur la base de quatre axes principaux :

- Tourisme alternatif (culturel, patrimonial, et solidaire) se traduisant par l'organisation de circuits¹³. Le Projet est en même temps le "facilitateur" de la mise en place des infrastructures nécessaires (signalisation, points d'accueil, maisons d'hôte).
- Artisanat de textile à partir de la fabrication et de la valorisation de vêtements locaux identitaires.
- Promotion de produits locaux agricoles et d'élevage identitaires (figues sèches et fromage de chèvre, plantes médicinales et aromatiques).
- Gestion intégrée de l'eau, notamment sur quatre sites prioritaires.

L'objectif final du Projet IRZOD est bien l'émergence de nouvelles activités, initiées et gérées par les familles de Béni Kheddache et leur permettant d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie. Ce programme a tou-

tefois d'abord été pensé en termes de tourisme rural, de développement durable, mais pas de tourisme solidaire spécifiquement.

Rôle de la collectivité

Si ce projet est ancré dans une coopération décentralisée, les compétences nécessaires imposent la mobilisation d'expertise externe. Ainsi, le projet a été élaboré par quatre institutions :

- Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, qui a joué un rôle prépondérant dans le projet,
- Institut des Régions Arides de Médenine,
- Groupe Action locale LEADER 34 (animé et géré par le Conseil Général de l'Hérault),
- Association pour le Développement Durable de Béni Kheddache.

Les deux collectivités pilotent le projet et l'intervention de ces différents acteurs.

Les appuis de ce projet sont :

- Le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de Médenine.
- L'OFFICE de Développement du Sud (ODS).
- Le Commissariat Régional du Tourisme du Sud-Est.
- La Direction Régionale de l'Équipement et de l'Habitat.
- Le Commissariat Régional de l'Artisanat.

Conclusion

Ce projet a su mobiliser les compétences de différents acteurs locaux français et tunisiens et s'intégrer pleinement au contexte institutionnel tunisien.

13 3 types de circuits (un jour, trois jours et 7 jours) destinés respectivement à trois types de publics, touristes de passage (un jour), familles tunisiennes souhaitant découvrir leur propre pays (3 jours) et touristes étrangers - notamment français - adeptes d'un tourisme alternatif (7 jours)



La coopération décentralisée
peut permettre de développer
des structures d'accueil touristique.

© AFD



1.2 Faciliter le rapprochement entre coopération décentralisée et commerce équitable

Le nombre limité de projets faisant le lien entre coopération décentralisée et commerce équitable peut s'expliquer par une différence de positionnement des collectivités locales quand elles agissent sur un volet solidarité internationale et sur un volet développement économique.

Pour comprendre cette différence, il semble nécessaire de rappeler le positionnement et l'histoire des collectivités à l'international.

POSITIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Fondements de la coopération décentralisée

1) Historique de l'action extérieure des collectivités locales

L'action extérieure des collectivités locales trouve son origine dans les jumelages, dits « jumelages de paix » ou « jumelages-réconciliation », qui sont mis en place, en France, suite à la Seconde Guerre mondiale. Ces coopérations sont entre pays « développés » et mises en œuvre par des associations et comités de jumelages, à une époque où

les communes ont peu de compétences dévolues. Les jumelages représentent la majorité des coopérations.

Parallèlement, dans les années 60-70 se développent les jumelages caritatifs ou « jumelages –coopérations », suite au mouvement de décolonisation et à la médiatisation de la situation de famine dans le « tiers-monde ». Ces jumelages se développent particulièrement en direction des pays sahéliens avec une volonté de solidarité.

Ces coopérations représentent environ 15 % des quelques 6 200 accords de coopération. La mise en œuvre de ces jumelages débute tout d'abord par l'intermédiaire d'associations locales. Cette coopération est ensuite intégrée, au fil des décentralisations, au sein des collectivités locales (tant en France que dans les pays du Sud – principalement en Afrique de l'Ouest).

2) Les principes de l'action extérieure des collectivités locales en 2007

Les valeurs qui sous-tendent aujourd'hui l'action extérieure des collectivités locales combinent ainsi ces trois sources d'engagement :



La coopération décentralisée est souvent pensée en termes d'investissements dans les biens publics.

© AFD

- une « diplomatie des peuples »¹⁴, une **diplomatie des villes** par une action pour la promotion de la paix / compréhension mutuelle :
→ Structurés autour de l'action de fédérations internationales telle que *Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)* les engagements portent sur les questions d'organisation et de reconnaissance des pouvoirs locaux et moins sur les questions d'ordre économique¹⁵.

- un **acte de solidarité** : la collectivité française assume une responsabilité dans le développement humain au niveau mondial, en participant au développement des collectivités locales partenaires.
→ Nombre de collectivités ont encore, vis-à-vis du Sud, une vision centrée sur les pratiques d'ONG des années 1970/80. C'est-à-dire qu'il y a peu de collectivités agissant au Nord et au Sud de manière liée, et que l'engage-

ment, au Sud, est pensé majoritairement en termes d'investissement sur les biens publics et collectifs et sur le renforcement des capacités des pouvoirs locaux (même si ceux-ci sont limités dans les faits). Le développement économique peut être considéré comme un moyen de renforcement des autorités locales, mais apparaît rarement prioritaire.

- une **coopération au service du territoire** : l'action internationale s'inscrit dans la politique globale de la collectivité, elle participe au renforcement de son territoire, à partir d'un « intérêt local » plus ou moins défini¹⁶.
→ Le discours sur l'économie est ici centré principalement sur le développement économique des entreprises du Nord et non du Sud. La vision classique des règles commerciales habituelles et de la compétitivité n'y est, dans ce cas, pas remise en question.

¹⁴ Bernard Stasi – ancien Président de *Cités Unies France* – pour présenter les coopérations développées dans les années 70-80 avec des communes situées au-delà du Rideau de fer.

¹⁵ La déclaration de très nombreuses collectivités comme « territoire hors AGCS » est toutefois une piste qui reste à explorer.

16 Au plan économique, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales (DAECL) dans le Guide de la Coopération décentralisée décrit l'action internationale comme une « opportunité économique » mais principalement pour le territoire français :

« L'objectif économique est un des éléments constitutifs de la motivation des collectivités territoriales, tant dans le cadre des échanges entre pays développés qu'en direction du Sud. Parfois, le développement d'échanges économiques constitue l'objectif principal des projets de coopération qui vont comporter un volet sur cette thématique : développement de relations entre entreprises, coopération technologique, ouverture de bureaux à l'étranger, recherche d'investisseurs, etc. (...) Il arrive que des actions de coopération aient des retombées d'ordre économique alors même qu'elles n'avaient pas été conçues dans cet objectif. C'est le cas par exemple, lorsqu'il y a fournitures de biens d'équipements produits par des entreprises locales ou lorsque, grâce aux relations établies entre collectivités, les échanges entre acteurs économiques se trouvent facilités. »

17 Exemple d'Éthiquable, SCOP qui importe des produits équitables et crée de l'emploi localement.

18 Voir à ce sujet le projet de la Région Bretagne avec les industriels bretons du textile (Armor Lux...).

L'analyse des engagements dans l'action internationale, notamment des régions, permet de mettre en évidence deux situations :

- Soit la coopération internationale est structurée comme acte de solidarité : elle repose alors principalement sur le soutien aux acteurs associatifs et impliquent peu les expertises territoriales de la collectivité française et encore moins son tissu économique ;

- Soit l'action internationale est organisée au service du rayonnement du territoire et de son développement, notamment économique. Elle se concentre alors sur des zones à forte croissance, sans prendre en compte les champs du commerce équitable. Si certaines collectivités appuient la prise en compte de la Responsabilité Sociale de leurs Entreprises (RSE) sur leur territoire, ceci reste cloisonné au territoire : le soutien aux relations économiques internationales apparaît le plus souvent centré sur les critères habituels (augmentation du chiffre d'affaires et de l'emploi).

Pour faciliter le rapprochement avec la coopération décentralisée, les acteurs du commerce équitable doivent mieux appréhender les motivations d'une collectivité locale s'engageant à l'international et ne pas seulement les solliciter pour un financement. Les collectivités locales peuvent financer un projet de commerce équitable. Mais si le projet n'a pas voca-

tion à s'intégrer pleinement dans sa politique internationale cela restera de l'ordre du « coup de pouce », comme pour tout autre projet de solidarité internationale.

Les collectivités voient actuellement le commerce équitable principalement comme un « acte de solidarité », mais pas ou peu comme « une coopération au service de leur territoire ». Pour que les actions liant coopération décentralisée et commerce équitable se développent, il faudrait que les collectivités locales perçoivent également ce que le commerce équitable peut apporter à leur territoire, non seulement car il participe à la création d'emploi¹⁷, mais également parce qu'il peut être une réelle opportunité pour des industriels positionnés sur le haut de gamme¹⁸.

Les actions des collectivités en faveur du développement économique de leur partenaire

Si elles ne sont pas majoritaires dans l'action internationale, on trouve néanmoins certains exemples d'actions de coopération décentralisée visant le développement économique de la collectivité partenaire, sans toutefois que cela soit lié au développement de filières de commerce équitable.

Les premiers éléments d'analyse de l'étude du HCCI sur « la dimension économique de la coopération décentralisée » permettent de sou-

ligner certaines caractéristiques des actions mises en place par les collectivités locales¹⁹ :

- La dimension formation, souvent en liaison avec des universités ou des établissements de formation solides, est présentée de manière quasi systématique.
- La valorisation des compétences, plus largement, est un thème fort, en particulier les actions de conseil et d’accompagnement. Ces actions de valorisation des compétences de la part des régions ou départements s’opèrent souvent via les organes consulaires (CCI, Chambres de Métiers), ou par l’intermédiaire des Universités, Grandes écoles, IUT, dont le rôle apparaît déterminant.
- Le compagnonnage industriel prend également une place importante.

La participation des collectivités territoriales à des pôles de compétences et à des incubateurs d’entreprises, constitue également un axe intéressant.

- Des projets de plus en plus nombreux sont menés dans le domaine du tourisme solidaire. Les actions mises en œuvre par les collectivités dans le champ du développement économique et étudiées dans l’enquête du HCCI s’inscrivent rarement dans le champ du commerce équitable.

- Cela s’explique notamment car ces actions de développement économique s’orientent le plus souvent vers des pays à fort potentiel, principalement la Chine et le Brésil, et sur des secteurs industriels non concernés par le commerce équitable (industrie de plaisance, industrie automobile, biotechnologie...).

Dans ce cas les collectivités peuvent éventuellement être plus facilement sensibles à la nécessité de favoriser la Responsabilité Sociale des Entreprises, qui est peut être une notion mieux connue des services « Développement économique » et qui peut être un premier pas vers un commerce plus responsable.

Les actions mises en œuvre dans ces projets de développement économique peuvent le plus souvent être transposées à des projets mis en place dans le champ du commerce équitable. Il peut donc être intéressant pour les services « Coopération décentralisée » de s’inspirer de ces projets (qui sont rarement gérés par leur service, mais plus souvent par les services « Développement économique »²⁰) afin de voir quels types d’actions peuvent être transposées dans des projets favorisant le commerce équitable.

Une mauvaise appréhension des principes du commerce équitable

La plupart des collectivités locales interrogées pour cette étude nous ont indiqué que, si les valeurs du commerce équitable sont intéres-

¹⁹ HCCI, « Liens entre coopération décentralisée et développement économique », 2007.

²⁰ Voir plus loin.

santes, le questionnement qu'elles induisent ne leur apparaît pas comme pertinent vis-à-vis de la situation rencontrée sur les territoires au Sud ou des demandes des partenaires :

- Soit les besoins sont dans un premier temps liés à la sécurité et l'autosuffisance alimentaire. Ils concernent donc des « circuits courts » de productions et de commerce. Ainsi, dans l'étude du HCCL sur la coopération économique, il est noté :

→ « *L'importance de la dimension rurale dans la coopération décentralisée ressort nettement (des cas étudiés). Les actions concernent la valorisation de filière sur le territoire local.* »

Or le commerce équitable peut également concerner des circuits courts et est même appelé à se développer dans ce cadre-là étant donné l'importance de développer dans les prochaines années le commerce Sud-Sud et les filières courtes locales, notamment en raison de la hausse du prix des carburants et des coûts environnementaux liés au transport.

- Soit pour les démarches de plus large envergure, les principes du commerce équitable sont pour les collectivités locales synonymes de contraintes qui ne peuvent être imposées dans un développement économique balbutiant. Il apparaît nécessaire aux collectivités locales d'assurer une possibilité de réaliser des échanges avant d'imposer des principes de « commerce équitable » dans ces échanges.

Cette perception des normes du commerce équitable se base uniquement sur des *a priori* car les différentes collectivités interrogées ne se sont pas renseignées précisément pour savoir quelles étaient les normes à respecter pour une labellisation « commerce équitable ».

Ces freins mis en avant par les collectivités résultent d'une connaissance approximative du commerce équitable. Il apparaît nécessaire de développer une information ciblée et précise auprès des collectivités sur le commerce équitable afin qu'elles perçoivent mieux les possibilités qu'elles ont de favoriser un commerce responsable dans le cadre de leurs projets de coopération décentralisée.

DES PÉRIMÈTRES D'ENGAGEMENT DIFFÉRENTS

Alors que commerce équitable et coopération décentralisée solidaire partagent des finalités communes (améliorer la situation des populations en difficultés au Sud), les difficultés de rapprochement constatées nous obligent à préciser les périmètres d'engagement des deux groupes d'acteurs.

On constate en effet des différences importantes :

- sur les zones géographiques d'engagement en termes de solidarité



Les pays dont sont issus les produits du commerce équitable ne correspondent pas toujours aux zones de coopération décentralisée.

© PFCE

- sur les échelles d'intervention
- sur les liens entre actions internationales et développement économique

Des zones géographiques différentes

Il apparaît intéressant de comparer les pays où sont fabriqués des produits du commerce équitable et ceux où sont présentes les collectivités françaises à travers leurs accords de coopération décentralisée. Cela permet de vérifier l'existence, ou non, d'une correspondance géographique entre zones d'actions des acteurs du commerce équitable et de la coopération décentralisée.

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur les données disponibles :

- la liste des pays dans lesquels des coopératives de commerce équitable sont certifiées par *Flo Cert* concernant les produits suivants : café, thé, banane, chocolat, jus de fruit, sucre, miel, riz, coton.
- la liste des pays dont sont issus les produits d'artisanat importés par *Solidar'Monde*
- la base de données du *Ministère des Affaires étrangères et européennes* sur les accords de coopération décentralisée²¹.

²¹ Cette base de données est en train d'être remise à jour actuellement, le nombre d'accords listés correspond à un nombre d'accords de coopération « déclarés » et non à des accords de coopérations reconnus comme « actifs ».

Ces données ne sont pas exhaustives puisqu'elles s'appuient uniquement sur l'étude des données de *Flo Cert* et de *Solidar'Monde*, mais permettent néanmoins de faire apparaître des tendances fortes.

On note, de manière générale, une faible correspondance géographique sur les produits les plus « classiques » du commerce équitable, notamment le thé, le café et le chocolat.

La correspondance la plus forte semble se retrouver sur les pays producteurs de coton

équitable. Néanmoins la correspondance au niveau national ne signifie pas une réelle correspondance au niveau local. Par exemple au Mali, la région de Sikasso produit 2/3 de la production nationale de coton, or la coopération décentralisée française est principalement présente dans la région de Kayes où le coton n'est pas cultivé.

La correspondance la plus forte porte sur les pays dont est issu l'artisanat équitable²², et où sont fortement présentes les collectivités françaises, notamment le **Maroc**, **Madagascar** et le **Niger**.

22 Notamment celui vendu par *Solidar'Monde*.

Des opportunités de collaboration entre acteurs du commerce équitable et collectivités territoriales pour le renforcement de l'artisanat et des petits commerces.

© Emmanuel Debroise



Les zones d'actions géographiques ne représentent pas une opportunité suffisante pour mobiliser les collectivités sur le champ du commerce équitable.

Un effort est donc nécessaire pour :

- que les collectivités engagent de nouvelles coopérations dans les pays où les acteurs du commerce équitable sont présents (Amérique Latine principalement) ;

- ou bien qu'elles participent à développer le commerce équitable dans leurs zones de coopération décentralisée.

Sur les zones de coopération actuelles, on voit que l'artisanat peut être une réelle opportunité, ainsi que le coton. Le tourisme solidaire peut également faire l'objet de projets de coopération décentralisée, puisqu'il peut, a priori, être développé dans la plupart des zones avec lesquelles coopèrent les collectivités locales françaises.

Des échelles d'intervention différentes

La coopération décentralisée est ciblée

Dans les démarches de commerce équitable, les coopératives de producteurs peuvent regrouper de quelques dizaines de producteurs à des dizaines de milliers de producteurs. Le plus souvent, les coopératives vendent leur production aux conditions du commerce équitable à plusieurs acheteurs

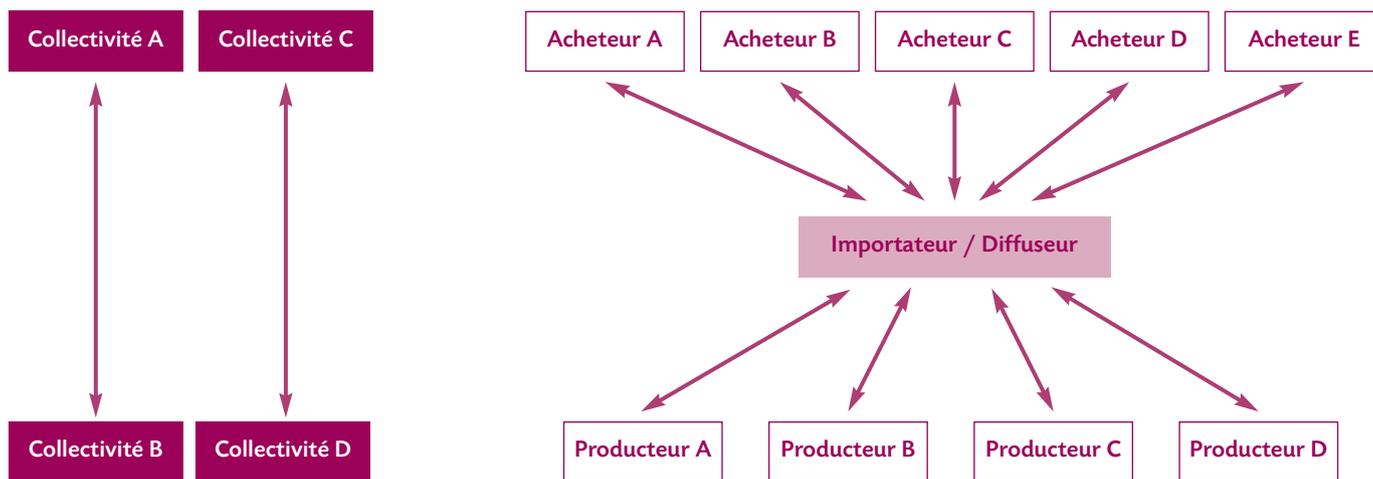
venus d'Europe, d'Amérique du Nord et de pays de l'Océan Pacifique (Japon, Australie, Nouvelle-Zélande).

Contrairement à ces échanges entre producteurs du commerce équitable et consommateurs du monde entier, la coopération décentralisée est très ciblée. Comme il a été rappelé dans la « Déclaration de Guatemala » lors de la II^e Conférence annuelle de l'Observatoire de la Coopération Décentralisée UE-AL réunie au Guatemala en mai 2007 :

« La coopération décentralisée a cependant des limites. Ce n'est pas la forme de coopération la plus efficace pour aborder de vastes problèmes, de nature structurelle et qui se posent au niveau national – comme la pauvreté –, qui nécessitent de grandes mobilisations de volonté et de ressources. La coopération décentralisée doit donc trouver sa place dans les schémas de la coopération internationale sous une forme qui mette en valeur sa spécificité. »

Ainsi la coopération décentralisée apparaît comme une relation bilatérale entre deux territoires quand le commerce équitable génère des flux d'un groupe de territoires producteurs vers un groupe de pays consommateurs, bénéficiant des opportunités de regroupement²³.

23 Ce frein peut être dépassé par des regroupements de collectivités autour de projets communs, comme c'est le cas entre les régions Nord-Pas de Calais et Ile-de-France.



Il peut par ailleurs être déstabilisant pour des producteurs de n'exporter que vers une zone ciblée car cela peut entraîner à terme une situation malsaine de dépendance. La relation de coopération décentralisée peut être utilisée au départ pour aider des producteurs à développer leurs exportations, mais ne doit pas être un obstacle à une diversification minimale des débouchés.

Solidarité et mondialisation économique : des enjeux non reliés

Force est de constater que dans leurs pratiques d'appui au développement économique, les collectivités ne remettent que peu en cause les orientations du commerce international.

Une différence de champs d'action apparaît entre :

- l'objectif de l'action internationale des collectivités locales dans le secteur économique qui apparaît comme principalement un enjeu de développement local « ici » et d'insertion de leurs entreprises (en association avec celles de leurs partenaires quand c'est possible), par une meilleure compétitivité, dans une économie mondialisée²⁴.
- l'objectif du commerce équitable qui est pensé comme une remise en cause des termes mondiaux du commerce.

²⁴ Voir à ce sujet les différents rapports des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux (CESR).

Des actions internationales en matière de développement économique plutôt orientées vers les pays à forts potentiels

Les liens qui sont faits au sein des collectivités locales entre développement économique et relations internationales répondent à deux enjeux majeurs pour les territoires :

- Le premier est celui de la promotion du territoire à l'étranger, dans le cadre d'une concurrence croissante des territoires. L'objectif est d'être capable de faire identifier son territoire auprès des décideurs étrangers, comme leur étant favorable, dans le cadre de la compétition économique mondiale.

- Le deuxième enjeu concerne l'export en aidant le tissu économique local à développer des marchés à l'étranger (cet appui concerne en particulier les PME).

Les expertises développées par les collectivités (principalement les Régions) le sont alors vers les pays à fort potentiels (membres de l'OCDE ou pays émergents – BRIC²⁵).

Le discours vis-à-vis du développement économique international

Pour l'agence *Erai* en charge du développement international pour le *Conseil régional Rhône-Alpes*, les objectifs sont les suivants : *ERAi*, créée en 1987 à l'initiative du *Conseil régio-*

nal Rhône-Alpes, a pour principale mission d'aider les entreprises de la région à mieux exporter et de promouvoir les compétences et savoir-faire rhônalpins au niveau international.²⁶

Orne export, structure dépendante du *Conseil général de l'Orne*, a un objectif d'intégration des PME du département dans la mondialisation : *Dans une période de mondialisation effrénée, les entreprises doivent s'adapter pour rester compétitives et faire face à la concurrence en mettant tout en œuvre pour profiter de nouvelles opportunités. C'est avec ce double objectif que le Conseil général de l'Orne lance le Plan d'Accès à la Mondialisation. Une série d'initiatives innovantes pour aider les entreprises ornaises à observer les évolutions de leur environnement professionnel, à s'adapter aux évolutions économiques et à mettre en place de nouveaux outils de prospection. (...) L'objectif est d'accompagner très concrètement les PME départementales dans une nouvelle dynamique d'ouverture internationale*²⁷.

Pour *Aquitaine International*, l'agence du *Conseil régional Aquitaine*, il s'agit d'« entreprendre le monde ».

Dans le cadre de leur aide, les collectivités locales françaises ne remettent pas en cause les principes du commerce et de la concurrence, mais essayent d'apporter un maximum d'appui à leur collectivité partenaire pour se fondre dans cet environnement.

²⁵ BRIC - Brésil, Russie, Inde et Chine.

²⁶ <http://www.erai.org/fr/front/index.php>

²⁷ www.orne-export.com

Un rapprochement difficile avec la solidarité internationale

Dans une étude sur l'impact international de la coopération décentralisée du *Conseil régional Ile-de-France*, le CESR²⁸ Ile-de-France souligne « *qu'il n'y a pas de contradiction pour une PME du Nord à participer au développement du Sud et à y trouver son propre intérêt économique. Il n'y a donc pas lieu d'opposer une coopération désintéressée et de solidarité internationale à une coopération utile et rentable. La coopération doit être un vecteur de développement pour les deux partenaires, soit en favorisant des échanges directs avec d'autres pays développés, soit en favorisant des échanges de savoir-faire contre une ouverture des marchés au profit des PME franciliennes.* » Toutefois, la mobilisation des échanges de PME apparaît majoritairement aux acteurs rencontrés comme très délicate en ce qui concerne les territoires de coopération au Sud.

Ainsi, dans un autre rapport, plus récent²⁹, le CESR d'Ile-de-France étudie, au nom de la commission de l'action européenne et internationale, « *le développement de la coopération décentralisée de la région Ile-de-France avec le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (groupe BRIC) ainsi qu'avec le Mexique* ».

Alors que la Région Ile-de-France est très engagée dans les problématiques d'économie sociale et solidaire et d'achats durables, les

rapports potentiels avec les BRIC sont uniquement présentés sous l'angle de « potentiel économique et commercial ». Le rapport alerte toutefois dans sa conclusion sur une possible contradiction dans les relations économiques avec ces zones, sans apporter réellement de réponse :

– « *Le comportement environnemental des entreprises des pays des BRIC peut être souvent en contradiction avec la volonté de la Région Ile-de-France de s'inscrire dans une démarche d'écoresponsabilité. Aussi les différentes manières de résoudre cette contradiction représentent en soi un véritable enjeu pour la Région Ile-de-France, dans le contexte de sa volonté de développer ses relations avec ces grands pays émergents.*³⁰ »

Mais au-delà de cette « mise en garde », un intérêt fort pour tisser des relations économiques peut être identifié, passant par l'ensemble de pratiques habituelles (salons, études de marché...).

Les principales expertises territoriales en terme de développement économique restent concentrées sur les indicateurs classiques de retours sur investissement (parts des entreprises à l'export, nombre d'emplois créés,...) et ne semblent pas concentrées sur les problématiques de coopération avec les territoires du Sud qui apparaissent, en dehors des BRIC, comme moins « prometteurs ».

²⁸ Conseil Economique et Social Régional

²⁹ CESR d'Ile de France, *Développement de la coopération décentralisée de la région Ile-de-France avec le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (groupement BRIC)*, présenté le 17 octobre 2007.

³⁰ *Ibid.*, p.76.



Les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales peuvent être dépassées.

© Conseil Régional Ile-de-France



1.3 Dépasser les difficultés rencontrées dans les initiatives engagées

Lorsque des collectivités s'engagent dans un soutien important à une initiative de commerce équitable dans le cadre de leur coopération décentralisée, celles-ci rencontrent différentes difficultés qui ont plusieurs origines :

- un éclatement des compétences de coopération internationale et de développement économique
- un encadrement des aides publiques à l'économie à maîtriser.

Par ailleurs, chaque partie (coopération décentralisée et commerce équitable) a des contraintes communes à dépasser.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ACTEURS

Différentes contraintes sont formulées par les porteurs de projets. L'étude récente du HCCI³¹ nous renseigne à ce sujet. A la question des faiblesses et difficultés de développement économique, les exemples suivants sont cités³² :

– « Les besoins primaires de la population sont encore trop nombreux à satisfaire (ex. : accès à l'eau) et freinent donc le développement économique. » (Conseil général de Charente-Maritime sur sa coopération avec la Guinée.)

– « Les compétences et politiques communales et intercommunales en matière d'appui au développement économique local doivent encore être approfondies, mieux planifiées et animées (connaissance des circuits et réseaux économiques locaux, mobilisation, concertation et contractualisation entre acteurs publics et privés à l'échelle du département des Collines. » (Conseil régional Picardie sur sa coopération avec le Benin).

– « Principale difficulté : pénétration du tissu économique local, peu organisé et assez opaque. » (Ville de Chinon sur sa coopération avec le Laos).

– « Les élus et techniciens des deux collectivités ont compris que "la relation commerciale et industrielle suppose de réelles compétences techniques" qu'un département n'a pas. Reste à inventer le "bon registre". Le manque de crédibilité qui en découle entraîne une non-implication de la CCI 22

³¹ HCCI, *op.cit.*

³² <http://www.hcci.gouv.fr/participer/decentralise/upload/questionnaire-fiche-deux.pdf>



© AFD

La filière coton permet de concilier un engagement international de la Région Bretagne auprès de l'UMOA et la valorisation d'entreprises de textile de son territoire.

– les professionnels de l'animation économique n'étant pas intéressés par les caractéristiques du gouvernorat de Gabès, ils auraient préféré le Nord ou le Centre de la Tunisie. » (Conseil général de Côtes d'Armor sur sa coopération avec la Tunisie).

Ces difficultés rencontrées traduisent, au-delà de la priorité accordée à l'autosuffisance et aux besoins de base :

- une organisation élatée entre coopération solidaire et développement économique.
- la nécessité de préciser l'encadrement juridique des collectivités en termes d'action économique.

Une organisation élatée entre coopération solidaire et développement économique

L'expertise sur la coopération internationale des collectivités locales est la plupart du temps décalée de l'action économique. Ceci rend délicate la mobilisation des expertises croisées qui seraient nécessaires à la mise en place de projets de grandes ampleurs.

Une séparation des services en charge de la coopération et du développement économique

Les engagements des collectivités locales à l'international sont souvent séparés entre la solidarité internationale (au profit principalement des acteurs du Sud) et le dévelop-

pement international de la collectivité (pensé au profit des acteurs du Nord).

Ainsi, de nombreuses collectivités locales possèdent plusieurs services « Relations internationales » :

- l'un en charge du développement économique, centré sur des relations avec les pays développés ou émergents (telle la Chine),
- l'autre en charge des questions de solidarité internationale.

Si une même direction chapeaute l'ensemble des relations internationales, une séparation entre les relations européennes et la solidarité internationale sera souvent constatée dans le fonctionnement interne de la direction.

Une séparation entre élus en charge de la coopération décentralisée et élus en charge du commerce équitable ou de l'économie sociale et solidaire

Si on peut noter les convergences existantes entre la coopération décentralisée et les agendas 21 des collectivités locales entre associations représentatives (*CUF, Comité 21, Les Eco-maires, AMF, AMGVF...*), elle n'est pas forcément effective entre les élus et les services chargés des relations internationales, ceux chargés de l'environnement et ceux

chargés de l'économie solidaire au sein des collectivités locales.

Découlant d'une approche du commerce équitable par le volet des achats publics éthiques, le commerce équitable est majoritairement géré par les élus et services de l'économie sociale et solidaire et non par ceux des relations internationales et de la coopération décentralisée.

Ainsi, les répartitions des délégations dans ces collectivités le confirment :

→ POUR NANTES

- **Jean-Philippe Magnen**, conseiller municipal délégué au commerce équitable à Nantes, chargé de l'économie sociale et solidaire à *Nantes métropole*.
- **Michel Marjolet**, conseiller municipal en charge de la solidarité internationale pour la *Ville de Nantes*.

→ POUR LE CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- **Francine Bavay**, 2^e Vice-Présidente chargée du Développement Social, de l'Economie Sociale et Solidaire, de la Santé et du Handicap.
- **Janine Haddad** – 15^e Vice-Présidente chargée des Actions Internationales et des Affaires Européennes

Quelques collectivités affichent des cohérences entre les deux thématiques :

→ **POUR LE CONSEIL RÉGIONAL DE RHÔNE-ALPES**

– **Jean-Philippe Bayon**, Vice-Président délégué à la coopération décentralisée et au commerce équitable

→ **POUR LE CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS DE CALAIS**

– **Ginette Verbrugge**, relations internationales, partenariats associatifs et économie solidaire

Mais dans ces cas, aucun service spécifique n'est en charge du domaine, ne permettant pas de traduire, de manière rapide et de façon importante, ces engagements.

Cette séparation des responsabilités ne permet pas un approfondissement suffisant des relations entre commerce équitable et coopération décentralisée. Il apparaît donc important de renforcer la transversalité au sein des collectivités sur ce sujet, tant au niveau des élus que des services, par exemple en mettant en place un cadre de concertation entre les services chargés du développement économique et de la coopération décentralisée.

L'encadrement juridique à maîtriser

Quel que soit l'axe choisi – développement économique de son territoire ou action de solidarité –, les projets de coopération internationale sont aujourd'hui principalement liés aux compétences que doivent assumer les collectivités locales.

Une compétence économique principalement dévolue à la Région

Le développement économique est le domaine d'intervention principal de la Région, qui a été confirmé par la loi du 13 août 2004. Si toutes les collectivités interviennent économiquement, c'est désormais la Région qui "coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements".

L'action économique de la Région comprend entre autres :

- la définition du régime des aides économiques aux entreprises et la décision de leur octroi, depuis la loi du 13 août 2004 (aides économiques et aides à l'immobilier, cf. ci-dessous). Par ailleurs, les communes, leurs groupements et les départements peuvent désormais mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides économiques avec l'accord de la Région ;

— depuis la loi du 13 août 2004, l'élaboration d'un schéma régional de développement économique, après concertation avec les départements, les communes et leurs groupements, à titre expérimental et pour cinq ans, afin de coordonner les actions de développement économique, promouvoir un développement économique équilibré de la région et développer l'attractivité de son territoire.

Si le développement économique est un secteur clef de la région, les autres niveaux de collectivités y sont également fort présents. Ainsi en 2004, les six milliards d'euros d'aides économiques accordées par les collectivités locales provenaient à 39% des régions, à 33 % des communes et de leurs groupements et à 28 % des départements.

Toutefois, ce sont majoritairement les régions qui disposent d'organismes compétents dans les différents appuis aux filières et aux entreprises. Ceci explique l'engagement de ces collectivités de manière plus pertinente dans les structurations de filière.

Aides possibles aux entreprises

Si les aides publiques dans le secteur économique sont très encadrées juridiquement (voir encadré n°6), les collectivités locales ont néanmoins d'autres leviers d'intervention qui permettent de créer un environnement

favorable pour le développement économique de leur territoire ou d'un secteur particulier (organisation de salon, promotion du territoire, réalisation d'infrastructures nécessaires au développement d'une zone particulière...). C'est dans le cadre de ces aides moins « formelles » que l'action internationale des collectivités locales peut parfois jouer son rôle.

Pour favoriser le commerce équitable, les collectivités locales doivent avant tout s'appuyer sur leur rôle d'animateur du territoire, sur leur action structurante au niveau de l'économie locale.

C'est également en renforçant ces capacités de maîtrise d'ouvrage en matière de développement économique de leur collectivité partenaire que les collectivités françaises peuvent favoriser le commerce équitable.

LES CONTRAINTES DES DIFFÉRENTS ACTEURS

Les moyens d'action internationale des collectivités locales

La coopération décentralisée est d'abord une coopération entre deux autorités locales. Le soutien à des acteurs économiques locaux, dans le cadre d'une coopération décentralisée, doit donc recevoir l'aval et le soutien de l'autorité locale partenaire. Elle doit par ail-

leurs entrer dans le cadre de ses compétences. Les collectivités locales ne sont donc pas censées intervenir directement auprès des acteurs économiques, cible première des opérateurs intervenants pour le commerce équitable.

Il apparaît que dans la plupart des projets étudiés, le rôle de la collectivité a consisté à impulser des projets ayant trait au commerce équitable ou à faciliter leur mise en œuvre. Mais ces projets ont été mis en œuvre par d'autres acteurs, des entreprises ou des associations travaillant dans ce secteur, non par les collectivités directement.

L'appui des deux collectivités partenaires passe donc en majeure partie par :

- la mise en réseau d'acteurs issus des deux collectivités,
- le financement d'études de faisabilité,
- un accompagnement pour la mise en œuvre du projet pilote (cofinancement, communication...).

Au-delà de ce principe de mise en contact des expertises au sein des territoires, des relations peuvent être développées afin de renforcer les capacités de la collectivité partenaire en vue de son développement économique.

Ceci entre dans le champ précis de la relation d'institution à institution et du renforcement des capacités institutionnelles.

La collectivité française est toutefois rapidement confrontée aux difficultés d'obtenir une évolution tangible à court terme. Sans ces résultats, l'effort de la collectivité partenaire peut être trop important à soutenir.

En effet, il est à noter que, si le secteur de l'appui économique est déjà complexe en France, cette complexité s'accroît sur des terrains d'actions totalement différents structurellement et culturellement. Cette complexité décourage certaines collectivités qui se rabattent alors sur des interventions plus « classiques ».

L'inadéquation des contraintes du commerce équitable aux collectivités locales

L'obtention de résultats tangibles par la collectivité nécessite une montée en puissance par palier du projet. Or, les partenaires « commerce équitable » sont pris dans des contraintes économiques qui sont parfois inadaptées au déroulement du projet. Certaines initiatives ont ainsi été bloquées ou retardées :

- Une région a pu mettre en place le développement d'une production dans une collectivité partenaire et souhaiter diffuser les produits en partenariat avec des ONG régio-

ENCADRÉ N°6
AIDE AUX ENTREPRISES, UNE LIBERTÉ ENCADRÉE
PAR LE RESPECT DU DROIT COMMUNAUTAIRE ET DU DROIT INTERNE



© AFD

Les régimes d'aides mis en place par les régions doivent respecter les règles communautaires relatives aux aides publiques aux entreprises issues des articles 87 et 88 du traité instituant la Communauté européenne.

Les aides sont incompatibles avec le marché intérieur et donc interdites dans quatre cas.

D'après l'article 87 du Traité instituant la Communauté européenne, tout avantage accordé par l'Etat ou au moyen de ressources de l'Etat est considéré comme une aide d'Etat et, à ce titre, est incompatible avec le marché intérieur lorsque :

- il confère un avantage économique à son bénéficiaire,
- il est octroyé de manière sélective à certaines entreprises, ou certaines productions,
- il risque de fausser la concurrence,
- il affecte les échanges entre Etats-membres.

La notion d'aide inclut les aides octroyées par les collectivités territoriales et concerne aussi bien les aides directes qu'indirectes (voir plus loin).

Il existe des dérogations au principe d'interdiction :

- les aides automatiquement compatibles :
 - . aides à caractère social octroyées aux consommateurs ;
 - . aides destinées à remédier aux dommages causés par les calamités naturelles ou d'autres événements extraordinaires.
- les aides potentiellement compatibles :
 - . aides destinées à favoriser le développement économique de certaines régions dans lesquelles le niveau de vie est anormalement bas.
 - . aides destinées à promouvoir la réalisation d'un projet important d'intérêt européen ou à remédier à une perturbation grave de l'économie d'un Etat membre
 - . aides destinées à promouvoir la culture et la conservation du patrimoine.

La collectivité doit également respecter les règles de droit interne :

Elles sont fixées par la loi du 7 janvier 1982, modifiée à plusieurs reprises, en particulier par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. La loi du 13 août 2004 supprime la distinction entre

aides directes et aides indirectes, et opère une nouvelle distinction entre aides économiques et aides à l'immobilier d'entreprises.

Le régime juridique des interventions économiques des collectivités territoriales peut donc se décomposer en quatre catégories d'aides :

- Les aides économiques (anciennes aides directes) dont le régime est fixé à l'article L.1511-2 du CGCT
 - . aides en faveur des PME, aides à la formation, aides à l'emploi... (= subventions)
- Les aides à l'immobilier (anciennes aides indirectes) prévues par l'article L.1511-3 du CGCT
 - . Subventions pour la location, l'acquisition ou la construction, sous leur propre maîtrise d'ouvrage, de bâtiments ;
 - . Subventions favorisant la réutilisation, après rénovation de bâtiments existants ;
 - . Avances remboursables pour le financement d'un projet immobilier ;
 - . Rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés.
- Les aides conventionnelles définies à l'article L.1511-5 du CGCT
 - Les dispositifs d'ingénierie financière : fonds de prêt, fonds de garantie, fonds de capital investissement, fonds d'investissement de proximité, prévus par les articles L.4211-1, L.4253-1 et L.4253-3 du CGCT.

nales, dans le réseau régional d'une fédération. Les représentants en région de cette fédération n'ont pu jouer leur rôle de diffuseur, car les produits ne répondaient pas aux critères de leur centrale d'achat nationale (notamment de pouvoir être diffusé nationalement). Celle-ci ne les a donc pas autorisés à diffuser les produits issus d'une coopération décentralisée locale.

- La mise en œuvre est difficile, car il faut pouvoir disposer, dans le cadre d'une commande publique, de moyens de production suffisants et faire émerger de nouveaux pro-

duits pour répondre aux besoins des collectivités locales de taille parfois conséquente. Hors dans de nombreux cas, il semble que les produits ne sont pas encore présentés avec une qualité homogène, et en quantité suffisante.

Ces exemples traduisent à ce jour un fossé interculturel entre les opérateurs privés du commerce équitable et les agents et élus des collectivités locales souhaitant engager leur coopération décentralisée sur ce champ. Elles relèvent notamment des oppositions entre pratiques publiques et privées.



Des partenariats avec les collectivités territoriales pour favoriser le changement d'échelle du commerce équitable.

© AFD



1.4 Conclusions et perspectives

Au vu, d'une part de l'analyse des projets initiés et des points de blocage identifiés, et d'autre part des entretiens réalisés avec les acteurs du commerce équitable et les responsables de collectivités locales, plusieurs pistes de recommandations apparaissent.

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE MUTUELLE

Pour faciliter le rapprochement avec la coopération décentralisée, les acteurs du commerce équitable doivent mieux appréhender les motivations d'une collectivité locale s'engageant à l'international et ne pas seulement les solliciter pour un financement.

De leur côté, les collectivités locales sont freinées par des a priori sur le commerce équitable, notamment sur la complexité des normes à respecter pour être labellisé « équitable ». Pour la plupart d'entre elles, le commerce équitable ne concerne que du commerce Sud-Nord et ne prend pas en compte les « circuits courts » ou le commerce Sud-Sud.

Il apparaît nécessaire de développer des temps d'échanges entre acteurs de la coopé-

ration décentralisée et du commerce équitable et une information ciblée et précise auprès des collectivités sur le commerce équitable afin qu'elles perçoivent mieux les possibilités qu'elles ont de favoriser un commerce responsable dans le cadre de leurs projets de coopération décentralisée.

Un projet liant coopération décentralisée et commerce équitable sera d'autant plus abouti si des acteurs du commerce équitable (associations et entreprises), qui connaissent les enjeux de terrain et les contraintes commerciales, sont associés au départ.

UN RENFORCEMENT DE LA TRANSVERSALITÉ AU SEIN DES SERVICES D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE

Dans la mesure où il est compliqué de réussir un projet de coopération décentralisée, *a fortiori* s'il s'agit de faciliter un développement économique local au Sud, il est certain qu'y ajouter des critères de commerce équitable complexifie énormément le projet. En effet, non seulement les critères du commerce équitable sont nombreux, mais en



Favoriser une meilleure connaissance mutuelle.

© PFCE

plus les acteurs en ont des conceptions différentes.

Une collectivité locale désireuse de s'engager dans un tel projet doit donc prendre le temps d'analyser l'ensemble des paramètres économiques, sociaux, environnementaux et juridiques nécessaires à sa réussite.

Ce travail préalable doit permettre d'identifier les différentes compétences qui devront être mobilisées ensemble.

En effet, le commerce équitable étant à la frontière de l'économie solidaire, des relations internationales, et du développement économique, il implique une collaboration au sein de la collectivité locale.

Les actions mises en œuvre par les services « développement économique » peuvent le plus souvent servir d'inspiration pour les projets mis en œuvre dans le secteur du commerce équitable. Les services « coopération décentralisée » doivent donc mobiliser les compétences disponibles au sein de ces services ou de leurs partenaires (CCI, Chambres d'agriculture,...).

La transversalité n'est ici qu'un moyen puisque l'enjeu est d'intégrer, au niveau politique, la question de l'équité dans le commerce dans la stratégie de coopération décentralisée. La collectivité locale du Nord ne devant pas être maître d'œuvre, mais plutôt « chef d'orchestre » d'une diversité de compétences en son sein et dans la collectivité locale partenaire du Sud.

UN ENGAGEMENT PROGRESSIF DANS LE COMMERCE ÉQUITABLE

Si la « révolution » du commerce équitable apparaît un saut trop complexe, une stratégie **d'insertion de l'équité dans les relations commerciales par une méthode des petits pas**, peut produire des effets importants. L'enjeu est ici de porter une attention systématique dans les projets de développement économique à la manière d'y inclure certains points liés aux valeurs du commerce équitable.

De multiples espaces de coopération permettent alors de pointer ces valeurs d'équité :

- les échanges de présents dans les relations protocolaires ;
- la composition des délégations économiques, avec une présence systématique d'un opérateur inscrit dans la démarche du commerce équitable ;
- l'insertion d'un volet d'échanges entre les instances de structuration de l'économie (chambres consulaires, coopératives, ...) dans les programmes de coopération ;
- une mixité dans les délégations liées au développement économique, intégrant « développement économique », « relations

internationales », et « économie sociale et solidaire » pour renforcer la transversalité.

SE DONNER LES MOYENS DE SES AMBITIONS

Le développement économique international est un champ professionnel en développement important dans les collectivités. **Il nous semble essentiel d'affecter des moyens d'expertises similaires dès qu'un projet lié au commerce équitable apparaît.** Les acteurs pourront s'inspirer de leur démarche d'achats publics éthiques ou de développement durable local pour saisir l'intérêt de l'affectation de moyens humains et financiers.

METTRE EN AVANT L'INTÉRÊT DU COMMERCE ÉQUITABLE POUR LE TERRITOIRE

De nombreuses initiatives semblent en difficulté aujourd'hui du fait d'un déficit d'analyses initiales. La complexité des démarches n'est pas connue et certaines coopérations se sont engagées dans un domaine qu'elles abandonnent ensuite par un manque de moyens ou de compétences.

Par ailleurs, les enjeux économiques locaux ne sont pas cernés précisément. Quand nombre d'acteurs du commerce équitable en font la promotion pour des raisons de principes,



Aller au-delà des actions de visibilité du commerce équitable.

© PFCE

l'obligation de résultats pour les élus nécessite un certain pragmatisme qui ne les incite pas à s'engager fortement dans cette voie.

Il apparaît aujourd'hui important de **renforcer la capitalisation** sur ce champ. Ceci suppose :

- de spécifier les démarches de coopération pour assurer leur professionnalisation ;

- de décrire les retombées en termes d'emploi et de niveau de vie, par la production d'indicateurs, notamment au Nord pour renforcer la communication et l'intérêt.

En effet les collectivités voient actuellement le commerce équitable principalement comme un « acte de solidarité », mais pas ou peu comme « une coopération au service de leur territoire ». Pour que les actions liant

coopération décentralisée et commerce équitable se développent, **il est indispensable que les collectivités locales perçoivent également ce que le commerce équitable peut apporter à leur territoire et à leur tissu économique.**

CIBLER L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ FRANÇAISE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA COLLECTIVITÉ PARTENAIRE

Pour favoriser le commerce équitable, les collectivités locales doivent avant tout **s'appuyer sur leur rôle d'animateur du territoire**, sur leur action structurante au niveau de l'économie locale.

C'est également **en renforçant les capacités de maîtrise d'ouvrage en matière de développement économique de leur collectivité partenaire** que les collectivités françaises peuvent favoriser le commerce équitable.

Elles ne doivent pas chercher à appuyer directement des producteurs au Sud mais cibler leur action sur l'appui institutionnel à leur collectivité partenaire, comme elles le font sur d'autres secteurs où elles interviennent dans le cadre de la coopération décentralisée.



Au Maroc, les migrants participent à valoriser les produits du terroir comme le safran.

© Stéphane Lagoutte

2

Collectivités locales, migrants et commerce équitable, pistes de réflexions pour une meilleure articulation

Etude menée sous la direction de
NADIA BENTALEB,
directrice de l'ONG « Migrations & Développement »

avec la collaboration de
YANN POUGET et ELODIE BARITAUX

Migrations & Développement tient à remercier l'ensemble des personnes et des organisations (en particulier Artisans du Monde, le GISEE et le FORIM) qui ont été impliquées dans le cadre de cette étude, ainsi que les nombreuses personnes qui ont répondu à notre enquête.







2.1 Commerce équitable, migrants et collectivités locales : des clés pour comprendre

La présente réflexion part du double constat suivant : 1/ la thématique « migrations et développement » revêt une importance croissante dans la réflexion sur les politiques publiques d'aide au développement et 2/ l'implication des migrants dans la démarche du commerce équitable reste encore marginale.

Les politiques de co-développement cherchent à accompagner les pratiques des migrants qui agissent, depuis l'Europe, comme agents de développement local de leur société d'origine dans une démarche citoyenne et solidaire. Au sein de ces pratiques, certains migrants pourraient devenir des partenaires privilégiés du commerce équitable, du fait de leur implication dans leur société d'accueil au Nord et dans leur communauté d'origine au Sud. De même, les collectivités locales, dans le cadre de partenariats de coopération décentralisée, pourraient jouer un rôle d'accompagnateur-clé dans la mise en place de projets de commerce équitable.

Peut-on envisager la mise en œuvre de partenariats entre organisations de commerce équitable, migrants et collectivités locales

sur des projets de commerce équitable dans une optique de développement local ? Nous cherchons à répondre en analysant les regards croisés que portent les différents acteurs sur cette question ainsi que les initiatives significatives déjà existantes dans ce domaine.

L'étude porte donc sur l'implication de migrants dans des initiatives de commerce équitable pour le développement de leur région d'origine. Cependant, nous devons garder à l'esprit que les migrants ne sont ni plus "entrepreneurs" que la moyenne des habitants du pays d'accueil, ni plus concernés par le commerce équitable. Les pratiques analysées ici ne sont donc pas généralisables à l'ensemble des migrants.

Nous avons souhaité élargir cette étude aux initiatives existantes dans le domaine du tourisme solidaire, qui partage les mêmes principes de base que le commerce équitable : recréer du lien social entre les individus dans les échanges marchands et replacer l'être humain au cœur de l'économie, en mettant en avant les valeurs de solidarité et d'équité dans l'échange. La thématique « commerce



Préparation du fonio au Mali, zone de forte émigration vers la France.

© Région Ile-de-France

équitable et migrants » pourrait donc s'élargir à l'implication des migrants dans des initiatives d'économie solidaire pour le développement de leur région d'origine.

Elaborée à partir de quelques études de cas, ce document ne prétend pas être une analyse exhaustive de la question de l'implication des migrants dans l'économie solidaire. Il vise à amorcer la réflexion sur le thème de l'articulation entre les acteurs concernés par la thématique « commerce équitable, migrants et collectivités locales ».

Le document est concentré sur un nombre limité de pays : ont été choisis des pays en développement qui possèdent à la fois des communautés de migrants anciennes et bien structurées en France et qui font partie des zones d'intervention de l'Agence Française de Développement. Cela nous a amené à sélectionner cinq ensembles géographiques : l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale, l'Afrique Australe et l'Asie du Sud Est. A l'exception du cas de l'Afrique de l'Ouest, où plusieurs initiatives venant de divers pays ont été étudiées, nous nous som-

mes concentrés sur un pays par ensemble géographique : Maroc pour l'Afrique du Nord, Cameroun pour l'Afrique Centrale, Madagascar pour l'Afrique Australe et Laos pour l'Asie du Sud Est.

Le seul pays dans lequel nous nous sommes rendus pour enquêter est le Maroc. L'enquête a été menée de septembre à novembre 2007, en France et au Maroc. Nous avons également consulté des chercheurs spécialisés dans le domaine des migrations et du développement.

Avant de poursuivre, il apparaît nécessaire de mieux cerner les termes qui seront utilisés dans le cours du document.

MIGRATIONS ET DÉVELOPPEMENT LOCAL : PARTIR DES PRATIQUES DES MIGRANTS

Le thème « migrations et développement local » a fait l'objet depuis quelques années d'une forte attention de tous les acteurs du développement, chercheurs, décideurs politiques et responsables associatifs. Depuis toujours, la plupart des migrants ont donné au lien qui les relie à leur région d'origine la forme de soutien financier, soutiens individuels à la famille restée au pays, investissement personnel, mais aussi soutien à des projets collectifs dans la localité d'origine. Ce

sont ces pratiques qui ont servi de base à l'étude ici présentée.

Pour autant, tous les migrants ne mènent pas des actions de développement solidaire avec leur région d'origine. Ne sont analysées ici que les initiatives qui répondent explicitement ou implicitement à des critères de solidarité et d'équité.

MIGRANTS ET CO-DÉVELOPPEMENT

Nous adoptons une définition simple et pragmatique de ces deux termes clés, partant des pratiques des migrants et du respect du migrant en tant qu'individu libre de ses choix. Tout d'abord, nous utilisons le terme de migrant dans une acception positive et citoyenne, non dans une logique discriminatoire et réductrice. Selon la définition de l'Unesco, « le migrant peut être compris comme toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays ». Nous adopterons cette définition en mettant l'accent sur l'implication citoyenne des migrants dans leurs divers espaces de vie, ici et là-bas.

Dans cet esprit, nous définissons le co-développement comme l'ensemble des politiques publiques qui visent à soutenir les pratiques que les migrants engagent pour le dévelop-

pement de leur pays ou région d'origine. Nous retiendrons dans cette étude la définition large du co-développement du Comité Européen sur les Migrations au Conseil de l'Europe : « Le co-développement est défini comme toute action de développement social, économique, culturel et politique appuyé sur une collaboration entre les migrants, leurs organisations et leurs partenaires, publics et privés, à la fois dans les pays d'origine et de destination, dans un cadre de référence partagé ».

ECONOMIE SOLIDAIRE ET COMMERCE ÉQUITABLE : PRINCIPES DE BASE

Nous retiendrons donc ici deux principes de base de l'économie solidaire : recréer du lien social dans les échanges marchands en introduisant notamment des rapports de réciprocité entre les individus, et agir pour le développement local dans une logique de proximité entre les individus, les organisations privées et les organismes publics. Ces deux principes (création de lien social et proximité) se retrouvent réunis dans la démarche du commerce équitable autour de la notion d'équité dans l'échange marchand. L'économie solidaire comprend aussi l'insertion par l'activité économique, qui est, là encore, un des objectifs fondamentaux du commerce équitable : permettre à des populations de s'insérer dans l'économie de mar-

ché en obtenant une rémunération juste pour un travail de qualité.

Les migrants font souvent de l'économie solidaire ou du commerce équitable « sans le savoir » et il est intéressant de confronter leurs pratiques solidaires aux principes de base du commerce équitable.

POURQUOI POSE-T-ON LA QUESTION DE L'IMPLICATION DES MIGRANTS DANS LE COMMERCE ÉQUITABLE ?

Les pratiques économiques ou commerciales solidaires, qu'elles viennent de migrants, d'organisation de commerce équitable ou



© PFCE

Une association de migrants impliquée dans la sensibilisation au commerce équitable.

de collectivités locales, permettent de connecter les petits producteurs à l'économie de marché ou de fournir des biens publics (infrastructures, écoles, centres de santé) dans des territoires souvent délaissés par l'Etat ou en marge des circuits commerciaux et financiers qui permettent la création de richesses. En ce sens, les migrants impliqués dans le développement de leur région d'origine, les organisations de commerce équitable et les collectivités locales peuvent partager des objectifs communs et collaborer dans leurs stratégies de développement

autour des principes de base de l'économie solidaire. C'est précisément pour cela qu'il nous semble pertinent de poser la question de l'implication des migrants dans le commerce équitable.

De plus, par leurs parcours de vie et leur volonté d'agir pour le développement de leur région d'origine, certains migrants pourraient devenir des partenaires privilégiés du commerce équitable. Cependant, cette question n'est pas évidente et demande une réflexion approfondie.



Quels rôles les migrants peuvent-ils jouer pour favoriser le développement d'un commerce plus équitable ?

© Stéphane Lagoutte



2.2 Visions d'acteurs, regards croisés

On présentera d'abord des expériences impliquant les acteurs à partir des collectivités locales (2.1.), à partir d'initiatives individuelles de migrants (2.2.) puis d'initiatives collectives (2.3.).

LES EXPÉRIENCES AVANCÉES DE COOPÉRATION ENTRE COLLECTIVITÉS LOCALES ET COLLECTIFS DE MIGRANTS EN SEINE SAINT-DENIS

C'est en Seine Saint-Denis que nous avons trouvé les expériences les plus avancées de collaboration entre associations de migrants et collectivités locales.

- Il y a d'abord la collaboration ancienne de la mairie de **Montreuil** avec les associations de Maliens, dans le cadre de sa coopération décentralisée avec le cercle de **Yélimané** au Mali. Les Maliens de Montreuil, dont le nombre est estimé entre 6 000 et 10 000, sont originaires à 80 % de cette région. La municipalité collabore avec la communauté malienne de Montreuil depuis 1985 pour mettre en place des projets de développement local. La mairie de Montreuil travaille en particulier avec les migrants de l'ADCYF : Association pour le Développement du

Cercle de Yélimané en France. Bien qu'elle ne porte pas directement sur des questions de commerce équitable pour le moment, cette coopération implique les migrants dans des projets de développement durable visant à l'autosuffisance alimentaire de cette région. Les migrants participent notamment au PADDY (Programme d'Appui au Développement Durable de Yélimané), en participant au financement des projets et aux processus de décision. Dans ce cadre, une réflexion est menée sur les filières agricoles telles que les produits maraîchers.

- Un autre exemple intéressant est celui de la collaboration entre la Fédération des Figuis (du nom des habitants de **Figui**, une oasis de l'Est du Maroc) et le **Conseil Général de Seine Saint-Denis**. La Fédération des Figuis a été créée en 2001, dans le but d'impliquer les migrants originaires de Figui dans des actions de développement local et de jouer un rôle d'interpellation et de mise en relation du Conseil Général de Seine Saint Denis avec les autorités locales à Figui. Dans le cadre de cette coopération, la Fédération des Figuis et le Conseil Général ont notamment mis en œuvre un projet d'envoi de bus scolaires et de matériel pour les écoles de



© Stéphane Lagoutte

La Fédération des Figuiguis souhaite créer une boutique en Seine Saint-Denis pour commercialiser les dattes et tapis de Figuig.

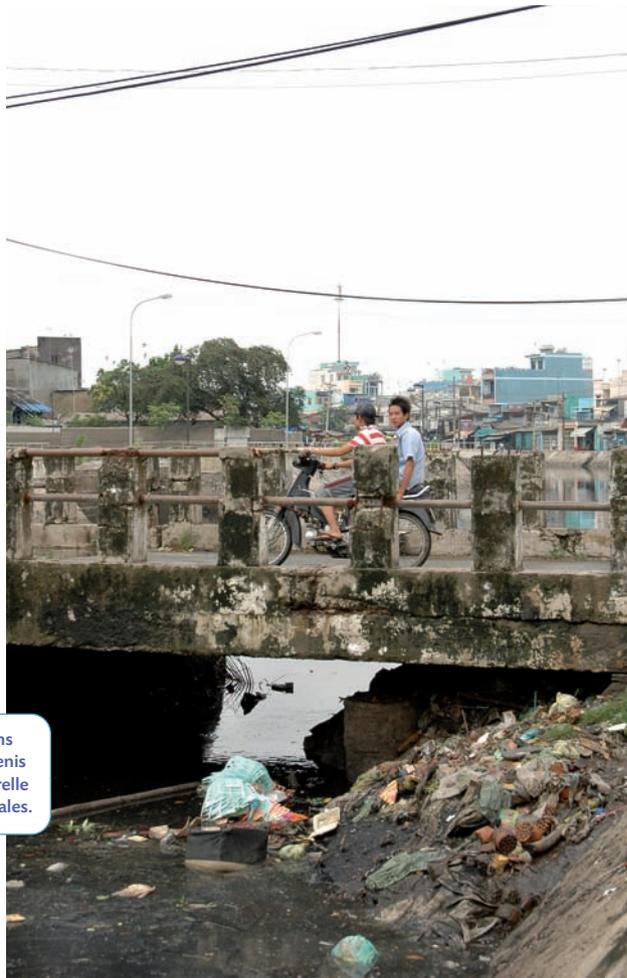
Figuig. De plus, par le biais de la structure Via le Monde, le Conseil Général va organiser prochainement une formation pour les membres de la Fédération des Figuiguis, dans le domaine de la gestion associative et du développement local.

- Surtout, le Conseil Général de Seine Saint-Denis est impliqué dans un projet de mise en place de filières de commerce équitable à Figuig, en partenariat avec l'organisation de commerce équitable Andines et la municipalité de Figuig. Ce projet a vu le jour suite à un engagement du département de réaliser des achats éthiques sur son propre territoire. C'est ainsi que le département a pris

contact avec l'association Andines de la plateforme MINGA, et que le projet de commerce équitable avec Figuig a été pensé et mûri. Ce projet consiste en la création de deux filières professionnelles de commerce équitable : une de dattes et l'autre de tissage. Le financement des filières est pris en charge en partie par le CG93 et la durée de mise en place de ces filières est de trois ans. Pour le moment, le projet est dans sa phase de démarrage. Une étude a été financée entièrement par le CG93. La Fédération des Figuiguis souhaite créer une boutique de commerce équitable afin de promouvoir et de commercialiser les dattes et tapis de Figuig en Seine Saint-Denis.

ENCADRÉ N°7

2 EXEMPLES D'EXPÉRIENCE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-DENIS



Les migrants vietnamiens vivant en Seine Saint-Denis jouent un rôle de passerelle avec les populations locales.

© B. de Bellercoche

La ville de **Stains** a développé un accord de coopération décentralisée avec la ville de Figui, dans le cadre duquel s'inscrit également la promotion du commerce équitable. Dans cette coopération entre Stains et Figui, les Figuius de Stains ont joué un rôle essentiel d'interpellation et de mise en relation des acteurs locaux.

Dans le cadre de son partenariat de coopération décentralisée avec la province de **Hai Duong** au Vietnam, le CG93 collabore étroitement avec les migrants de l'Union Générale des Vietnamiens de France : les migrants ont été sollicités sur un projet d'assainissement pour jouer un rôle de passerelle avec les populations locales. Ils réalisent un travail de communication, d'information et de sensibilisation que le CG93 ne parvient pas à faire seul car les codes de pensées des populations locales sont très différents. Les migrants donnent alors les clés d'entrée dans un univers très éloigné de celui qui prévaut en Europe. Ils permettent à des personnes de deux univers différents de se comprendre pour réaliser un projet ensemble.

L'implication des migrants dans le cadre de projets de tourisme solidaire

Il existe plusieurs exemples d'implication de migrants dans des projets de tourisme solidaire en partenariat avec des collectivités locales dans le cadre d'accords de coopération décentralisée.

- L'exemple le plus abouti est le projet d'échanges solidaires que l'association franco-berbère Asays organise chaque année dans la région de **Tiznit** dans le Sud Marocain, avec l'aide de la ville de **Saint-Denis** dans le cadre de la coopération décentralisée entre ces deux villes. Ces voyages solidaires se font également en partenariat avec l'association Migrations & Développement, elle-même impliquée dans un projet de tourisme rural solidaire dans les provinces du Sud Marocain. L'association Asays³³ est une association de jeunes franco-berbères qui œuvre pour la promotion de la culture berbère en France, dans une démarche citoyenne et solidaire. Dans ce cadre, elle a monté l'opération « Partir utile, revenir solidaire », qui permet chaque année à des groupes de touristes français et marocains issus de la migration de partir dans une démarche de tourisme solidaire dans la région de Tiznit, dont sont originaires la plupart des membres de l'association. La ville de Saint-Denis a choisi de

soutenir cette opération d'Asays à travers une subvention et le recrutement d'une stagiaire pour aider à la mise en place du projet. En effet, l'axe de travail de la coopération entre les villes de Tiznit et Saint-Denis est « la valorisation du patrimoine ». Cette initiative favorise le dialogue culturel et la promotion de la diversité à Saint Denis. C'est pour cette raison que la ville de Saint Denis a décidé d'appuyer l'association Asays dans l'organisation de ces voyages solidaires dans la région de Tiznit.

- On peut aussi citer la ville de **Lille** qui souhaite mettre en place un projet de tourisme solidaire dans le cadre de son accord de coopération décentralisée avec la ville d'**Oujda**. La ville de Lille souhaite impliquer les migrants dans ce projet de tourisme solidaire, en les faisant participer à la sensibilisation des touristes avant le départ, à l'organisation de voyages pilotes et au repérage des destinations et partenaires locaux. Une mission d'identification des potentialités touristiques a déjà été envoyée à Oujda avec la participation de certains migrants originaires de la région. Il est également important de relever que dans le comité de pilotage qui a participé au lancement de la coopération décentralisée avec Oujda, des migrants oujdis étaient présents et ont joué un rôle important dans la mise en relation des acteurs locaux.

33 www.asays.com/

– Il y a aussi l'exemple du projet de tourisme urbain solidaire à **Marrakech**, conçu par la jeune juriste franco-marocaine Alima El Bajnoui, dans le cadre de la coopération décentralisée entre les villes de **Marseille** et **Marrakech**. Dans le cadre de ce travail d'accompagnement et de structuration des initiatives de la société civile, Alima El Bajnoui a élaboré ce projet de tourisme urbain solidaire, afin de permettre aux jeunes de quartiers marginalisés de la ville de participer à la dynamique économique générée par le tourisme. Alima El Bajnoui est assistante technique au Programme d'Appui à la Décentralisation au Maroc (PAD)³⁴ et directrice de l'association B.A. Balex³⁵, qui travaille au renforcement des capacités des associations en matière juridique en France. Son projet a pour ambition d'articuler l'activité de Tourisme Solidaire chez l'habitant à des microentreprises dans le domaine de l'artisanat, qui permettraient à des jeunes de profiter de l'activité touristique de manière durable. La coopération décentralisée joue ici un rôle fondamental puisqu'elle permet de mettre en contact les associations locales avec les partenaires institutionnels et d'apporter des financements pour accompagner les futurs projets des jeunes de ces quartiers. Ce projet, qui entre dans le cadre du Programme Concerté Maroc³⁶, devrait s'articuler aux activités de tourisme rural solidaire de Migrations & Développement, dont nous parlerons plus tard.

– Enfin, nous avons relevé l'exemple de la ville de **Romans**, qui a associé la communauté arménienne à un projet de tourisme solidaire avec l'**Arménie**.

Nous verrons plus loin les leçons que nous pouvons tirer de ces exemples pour l'implication des migrants dans des projets d'économie solidaire en partenariat avec les collectivités locales.

L'appui des collectivités locales aux jeunes experts formés en France dans le domaine du développement local

Nous avons relevé deux exemples intéressants de collectivités locales ayant appuyé la formation d'un jeune expert impliqué dans une initiative de tourisme rural solidaire pour le développement de sa région d'origine.

– Il y a tout d'abord l'exemple de Lhou Marghine, directeur de l'association SENS (Solidarité Echange Nord Sud), qui a bénéficié du soutien de la **Région Aquitaine** pour réaliser une licence professionnelle d'accompagnement et coordination de projets de solidarité internationale et développement durable à Bordeaux. Dans le cadre de cette licence, il a réalisé un stage avec l'association Migrations & Développement, avec qui il s'est engagé dans la construction d'une auberge de Tourisme Rural Solidaire dans sa

³⁴ Programme d'appui à la décentralisation au Maroc : www.padmoroc.org/

³⁵ www.baballex.org/

³⁶ Programme de partenariat entre acteurs des sociétés civiles française et marocaine. www.pcm.ma/

région d'origine, la vallée d'Imilchil dans le Haut Atlas. Il a par ailleurs monté son association d'échanges solidaires et de commerce équitable, avec l'appui du Conseil Régional d'Aquitaine et de la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire. L'action de Lhou Marghine pour le développement de sa région d'origine, à travers le tourisme rural solidaire et le commerce équitable, rejoint le partenariat de coopération décentralisée entre la région Aquitaine et la région Sous Massa Drâa au Maroc. En effet, ce partenariat porte précisément sur le développement rural et le tourisme équitable.

- De la même manière, le **Conseil Général d'Auvergne** soutient un étudiant Malien qui travaille sur un projet de tourisme rural solidaire dans sa région d'origine, dans le cadre de son master en Développement Territorial à l'université d'Auvergne. Là encore, cette initiative rejoint le projet de coopération décentralisée entre la région Auvergne et la région de Tombouctou au Mali, dans le domaine du tourisme équitable.

Dans les deux cas, une région appuie un jeune expert qui travaille dans le domaine du tourisme rural solidaire, en parallèle à un partenariat de coopération décentralisée dans ce même domaine, avec la région d'origine de ce jeune.

DE NOMBREUSES INITIATIVES INDIVIDUELLES DE COMMERCE ÉQUITABLE ICI EN SOUTIEN AUX PRODUCTEURS LÀ-BAS PRINCIPALEMENT EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Il existe de nombreuses initiatives individuelles de commerce équitable, qui soutiennent des producteurs dans des pays du Sud. Nous ne proposons ici qu'un bref aperçu de ce type d'initiatives, à travers trois profils d'entrepreneurs sociaux qui œuvrent au développement de leur région d'origine par le biais du commerce équitable. Ces initiatives ont en commun la création d'une boutique de commerce équitable pour aider à la valorisation du travail de petits producteurs de leurs régions d'origine. Il serait intéressant de poursuivre des recherches pour identifier l'ensemble des migrants africains porteurs de projets similaires.

Une insuffisante structuration des actions portées par les migrants

Denise Nogara, migrante d'origine camerounaise, a créé l'association FDRC : Femmes pour le Développement Rural au Cameroun (FDRC) dans le but de lutter contre l'enclavement des zones rurales au Cameroun par la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes et leurs familles. Mme Nogara cherche à impliquer d'autres migrants camerounais en les sensibilisant à la question

ENCADRÉ N°8
3 EXEMPLES D'EXPÉRIENCE INDIVIDUELLE



Hadiza Mahamane (Association ARAH pour le Niger, Toulouse), migrante originaire de la région de Maradi au Niger et résidant à Toulouse, est la fondatrice de l'association ARAH qui agit sur deux espaces à la fois : un travail socio-culturel et éducatif dans les quartiers sensibles de Toulouse et un travail d'aide au développement au Niger.

Dans son travail d'aide au développement au Niger, l'association ARAH pour le Niger a ouvert en mars 2007 une boutique de commerce équitable à Toulouse qui commercialise les produits artisanaux de la coopérative de Maradi et de sept groupements familiaux de la région de Maradi au Niger. L'association ARAH a signé un contrat d'exclusivité de cinq

ans avec la coopérative de Maradi dans le cadre d'un projet financé par le Luxembourg pour valoriser l'artisanat du Niger et organiser les artisans en coopératives tout en les aidant à mieux commercialiser leurs produits.

L'association ARAH a également élaboré un projet de tourisme solidaire avec hébergement chez l'habitant dans la région de Maradi. Le projet est en phase de démarrage.

Oumie Yanssané (Guinée – Bébés en Vadrouille, Paris), d'origine Guinéenne, est la fondatrice de l'association Bébés en Vadrouille, membre de la plateforme MINGA.

Dans les années 80, elle s'est formée aux techniques du commerce international entre les côtes d'Afrique de l'Ouest et la France. En 1994, elle part au Rwanda, où elle est la plus jeune logisticienne de Médecins Sans Frontières. De retour en France elle travaille pour l'association « Les amis des enfants du monde » où elle assiste des familles françaises dans leur procédure d'adoption. Mme Yanssané possède aujourd'hui une boutique de commerce équitable dans le 4^{ème} arrondissement de Paris. Bébés en vadrouille est une SARL qui vend au détail depuis 2001 des articles pour bébés issus du commerce équitable et écologique. Elle a reçu un accompagnement de l'IRFED Europe pour monter ce projet. Depuis six ans Mme Yanssané fait face à une forte demande de produits à caractère écologique comme les couches lavables pour bébé. Elle travaille aussi à l'international sur le textile avec des collections conçues à la main importées du Pérou,

du Guatemala et du Togo et parfois revendues dans d'autres boutiques. Oumie Yanssané ne fait partie d'aucune association de migrants.

Marie Odile Boua (Côte d'Ivoire – Karibou Africa, Lille), originaire de Côte d'Ivoire, a ouvert un magasin d'artisanat africain en 1990, avant de créer l'association Karibou Africa en 1995 avec d'autres femmes originaires d'Afrique de l'Ouest.

Dès le départ, l'idée de Karibou Africa était d'encourager des petits artisans d'Afrique de l'Ouest à faire un travail de qualité et à valoriser ainsi leurs savoirs faire à travers une rémunération qui leur permette de vivre dignement. Mme Boua gère aujourd'hui une boutique de commerce équitable à Lille, et organise des expositions trimestrielles de produits de l'artisanat ouest africain depuis 1995. Elle travaille avec des petites coopératives en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali, qui produisent des bijoux, des tissus, des objets en bois et de décoration, dans une démarche de qualité. Toute la transformation des produits se fait sur place. Quinze bénévoles, en majorité originaires d'Afrique de l'Ouest, travaillent pour Karibou Africa. Marie Odile Boua parvient aujourd'hui à se rémunérer pour vivre de cette activité. Elle organise également depuis 2004, le Festival « Senteurs, saveurs d'ici et d'ailleurs » à Lille, dans le cadre duquel elle fait venir des coopératives agricoles d'Afrique de l'Ouest. A présent, Mme Boua cherche à diffuser son expérience auprès d'autres migrants d'Afrique de l'Ouest.

du commerce équitable mais finalement, elle remarque que peu de camerounais s'y intéressent. Selon Mme Nogara, les migrants camerounais sont difficiles à mobiliser car ils sont trop préoccupés par leur propre survie pour s'impliquer dans des activités associatives. Les travailleurs de l'ancienne génération, qui arrivent maintenant à la retraite, étaient plus mobilisés pour leurs villages d'origine. Mais à présent, il y a une majorité de jeunes qui ont une mentalité plus individualiste. De plus, selon Mme Nogara, il n'existe pas de réseau d'associations camerounaises bien structuré en France, ce qui rend difficile les rencontres entre les porteurs de projets. Les associations camerounaises travaillent surtout dans le domaine de l'eau et des infrastructures. FDRC est la seule association camerounaise en France qui fait du commerce équitable et du tourisme rural solidaire.

Ces observations de Mme Nogara sont confirmées par Alain Kenfack, du Conseil des Camerounais d'Europe. De plus, le concept de commerce équitable lui semble loin des préoccupations quotidiennes des migrants camerounais.

Il semble donc que le réseau des migrants camerounais en France ne soit pas suffisamment structuré pour prétendre à une implication collective dans le domaine du commerce équitable.

Dans le pays d'origine, un tissu associatif local dense mais peu connecté aux communautés de migrants camerounais en Europe.

Au Cameroun, selon Mme Nogara, il existe un vaste réseau d'associations villageoises : elle a déjà contacté plus de 400 associations locales. Il y a donc un tissu associatif local dense, surtout les associations de femmes. Mais la limite des voyages empêche FDRC de répondre à toutes leurs attentes.

Ainsi, selon Mme Nogara, le Cameroun est prêt à développer le commerce équitable mais il faudrait mieux structurer les liens entre la communauté camerounaise en Europe et la société civile locale. M. Kenfack explique que jusqu'ici, la culture étatique camerounaise a empêché la création de réseaux entre les migrants et la société civile locale. C'est pour cela selon lui, que les expériences de commerce équitable menées par des Camerounais en Europe ou au Cameroun sont toujours des phénomènes isolés et le fait d'individus.

LES MIGRANTS ACTEURS CLÉS DE L'ÉMERGENCE DU COMMERCE ÉQUITABLE, AU NIVEAU DES INITIATIVES INDIVIDUELLES OU DES PROJETS COLLECTIFS.

Le cas du Maroc

Nous détaillons au Maroc des initiatives d'investissements communautaires collectifs portés par l'ONG Migrations & Développement (M&D) dans les provinces du Sud Marocain. M&D a inclus l'activité de Tourisme Rural Solidaire comme activité génératrice de revenus dans sa vision de développement local intégré, aux côtés du soutien aux coopératives de safran et huiles d'argan, de vente de tapis, etc. M&D s'est lancé dans le Tourisme Rural Solidaire avec un projet pilote de co-développement, où vingt migrants ont investi dans des auberges situées dans leurs villages d'origine, soutenus par une subvention de la Commission Européenne et de l'AFD et l'accompagnement de M&D et de l'Agence de Développement Social marocaine. Pour ces migrants, la volonté de participer à une dynamique de développement local et de revalorisation des ressources locales dans leur région d'origine est souvent la motivation première. Ce type d'investissements communautaires s'appuie sur un tissu associatif local dynamique dans les régions d'origine des migrants et sur un réseau capable de les rassembler en France ou en Europe.



Valorisation du safran marocain.

© Stéphane Lagoutte

Les initiatives collectives plus systématiques et structurées comme celles de Migrations & Développement et de la Fédération des Figuiguis, s'appuient sur un tissu associatif local dynamique au Maroc et un réseau de migrants bien structuré en France

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les initiatives des migrants pour le développement de leur région d'origine, que ce soit avec M&D ou la Fédération des Figuiguis, s'appuient sur une dynamique associative locale au Maroc et un réseau bien structuré

en France. En effet, les migrants qui investissent dans des projets communautaires s'appuient souvent au Sud sur une association locale dynamique capable de mettre en place des projets pour le développement du village. Au Nord, la mise en réseaux de ces migrants permet la réalisation de projets qui dépassent le cadre villageois, comme le projet de Tourisme Rural Solidaire de M&D qui se déploie dans plusieurs Provinces du Sud marocain. Par exemple, l'association Azizal regroupe des migrants de la zone d'Agadir Meloul dans la région de Taliouine au Maroc et possède une antenne en France à Perpignan, qui permet à ces migrants de se réunir régulièrement pour discuter de projets communs. Parmi eux, trois migrants ont investi dans une auberge dans le cadre du projet de Tourisme Rural Solidaire de M&D. Ces conditions ne sont présentes que dans certaines régions au Maroc, souvent des régions de forte émigration délaissées par l'Etat, ce qui est le cas des zones berbères du Sud où travaille M&D. En comparaison, dans le Rif, des associations d'Economie Sociale et Solidaire comme CECODEL : Centre d'Etudes Coopératives pour le Développement Local, qui soutiennent aussi des petites coopératives agricoles, ne parviennent pas à travailler avec les migrants car les structures traditionnelles d'entraide communautaire n'existent plus depuis longtemps dans cette région. Sans ce terreau d'associa-

tions locales dynamiques et cette logique d'entraide communautaire au sein des associations de migrants il ne peut y avoir d'actions collectives structurées de la part des communautés de migrants. A ce jour, la seule action d'envergure dans le domaine des investissements communautaires de migrants pour le développement local est celle de M&D.

En l'absence de réseau en Europe et de dynamique associative locale au niveau régional au Maroc, les migrants développent des initiatives isolées, pour venir en aide matériellement à leurs villages, dans les régions les plus pauvres. Selon la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, ces initiatives sont nombreuses mais elles ne sont pas structurées comme celles de Migrations & Développement qui s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de développement rural intégré, au niveau régional.

Depuis longtemps, les migrants en milieu rural font de l'Economie Sociale et Solidaire sans le savoir...

La plupart des migrants issus du milieu rural au Maroc ont un niveau d'instruction limité et ne maîtrisent pas le concept de commerce équitable, qui est un concept pensé et conçu au Nord et qui ne correspond pas forcément à la réalité quotidienne des villageois au Maroc. Cependant, sans connaître les principes de base de l'économie solidaire, ces migrants

aident souvent leurs villages de manière spontanée, dans une logique d'entraide communautaire, en apportant un soutien matériel aux communautés dont ils sont originaires. Ainsi, les pratiques économiques des migrants dans leurs villages d'origine correspondent souvent aux critères de l'économie solidaire et sont fondées sur le maintien d'un lien social fort. C'est à partir de ces pratiques solidaires que Migrations & Développement a mis en place sa stratégie de développement rural intégré dans le Sud marocain.

Les pratiques économiques solidaires des migrants se font au niveau villageois mais le cadre d'action pertinent pour les impliquer dans le développement local est le cadre régional

Nous avons pu observer qu'au Maroc, les investissements des migrants se font la plupart du temps au niveau du village : la solidarité des migrants s'arrête bien souvent au cadre villageois voire même familial. Le point fort de Migrations & Développement est de s'être basé sur ces solidarités familiales et villageoises pour réaliser des projets plus larges, au niveau inter-villageois voire régional, comme le projet de Tourisme Rural Solidaire. A ce propos, M. Ftouh, directeur du pôle de Promotion Economique de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Étranger (MRE), affirme que le niveau d'in-

tervention pertinent pour permettre aux migrants de participer au développement local est le niveau régional. Le projet de Tourisme Rural Solidaire de M&D est un des premiers projets faisant intervenir les migrants dans une action de développement qui dépasse le cadre villageois, et qui est en même temps articulé avec les différentes activités génératrices de revenus dans les différents villages concernés par son action.

De manière similaire, la ville de Figuig est divisée en sept ksars (village fortifié), auxquels les migrants restent très attachés : la solidarité des migrants va avant tout à leur ksar d'origine. Ainsi, la Fédération des Figuiguis en France a pour objectif de canaliser cette solidarité communautaire des migrants des différents ksars, pour réaliser des projets qui bénéficieront à l'ensemble des habitants de Figuig. Cela implique, comme dans le cas de M&D, de dépasser la logique communautaire villageoise pour passer à une coopération inter-villageoise.

Les populations bénéficiaires attendent des exemples réussis de commercialisation

Pour réellement se lancer dans le commerce équitable, les producteurs locaux ont besoin d'exemples réussis de commercialisation car au départ, ils ne croient pas à la possibilité de commercialiser leurs produits locaux tradi-

tionnels. D'où l'importance des projets pilotes, comme le projet de Tourisme Rural Solidaire mis en œuvre par Migrations & Développement dans le Sud Marocain. A ce propos, on peut relever l'exemple très révélateur de l'auberge de Tagmoute, dans la zone d'Assays près du mont Siroua. Cette auberge fait partie du projet de tourisme rural solidaire de Migrations & Développement et a été financée par un migrant originaire du village, résidant à Paris. Au départ, les villageois ne croyaient pas que cette zone montagneuse pauvre pourrait attirer des touristes et que cela permettrait de commercialiser des produits locaux. Puis l'auberge de Tagmoute a commencé à recevoir des groupes de touristes qui ont acheté des produits et ont permis de générer des revenus pour l'ensemble des villageois. Depuis, le gérant de l'auberge reçoit régulièrement des habitants des villages voisins, qui viennent se renseigner pour savoir comment à leur tour créer une auberge, faire venir des touristes et leur vendre des produits locaux. Le gérant de l'auberge de Tagmoute a alors organisé des formations pour les autres villages, dans le domaine du développement local et du tourisme solidaire. La demande de formation est venue spontanément, suite à un exemple réussi de commercialisation, qui a joué un rôle d'incitation pour les autres villages.

Les migrants et la consommation de produits issus du commerce équitable avec leur région d'origine

Le président de l'AMAPPE, M. Ait Haddout, a relevé que les migrants représentent une part importante des ventes de la boutique de commerce équitable de l'AMAPPE à Chefchaouen (Nord du Maroc). En effet, beaucoup de migrants achètent des produits alimentaires et cosmétiques pour leur retour en France après les vacances d'été. Cela peut représenter un créneau intéressant pour la commercialisation des produits commerce équitable du Maroc. De même, Abderrahmane Ben Keroum, secrétaire général de la Fédération des Figuiguis, affirme que les migrants de Figuig sont fortement intéressés par la consommation de produits commerce équitable provenant de leur région d'origine. L'idée de la Fédération des Figuiguis de créer une boutique commerce équitable en France est d'amener les migrants à consommer des produits issus du commerce équitable avec leur région d'origine. Elle permettrait également la sensibilisation des migrants à la thématique du commerce équitable pour le développement de leur région d'origine.

Le Tourisme Rural est un créneau novateur auquel de nombreux migrants s'intéressent, alors que les coopératives de production restent un phénomène marginal pour les investissements des migrants

Selon M. Ftouh de la Fondation Hassan II, très peu de migrants marocains investissent dans des coopératives en milieu rural, car c'est un investissement très risqué et complexe à cause de sa dimension collective. En revanche, de plus en plus de migrants investissent dans le tourisme rural, notamment par la restauration d'édifices anciens, dans un souci de valorisation du patrimoine architectural et culturel local. Cette volonté de revaloriser le patrimoine est présente chez de nombreux investisseurs du projet de Tourisme Rural Solidaire de Migrations & Développement, surtout dans la région de Ouarzazate, où ont été restaurées des maisons anciennes (ksar, zaouia), pour en faire des auberges. De même pour des migrants de Figuig.

Ainsi, le Tourisme Rural est un créneau intéressant pour les investissements des migrants en milieu rural. En effet, les migrants y voient souvent un investissement rentable dans le court terme. De plus, ils possèdent souvent les savoirs faire pour réaliser la construction d'auberges ou la rénovation d'édifices anciens dans la tradition locale du pisé. Ils jouent également le rôle de passerelle entre les villageois



© Nils Devernois

Le tourisme permet aux migrants de réaliser des investissements rentables à court terme.

et les touristes, du fait de leur expérience dans les deux pays. Dans le projet de Tourisme Rural Solidaire de Migrations & Développement, on remarque que dans les villages où l'on trouve de nombreux migrants, les villageois connaissent bien les codes de conduite des Européens et appréhendent avec confiance la venue des touristes. Le rôle de sensibilisation des migrants est ici très important.

Un exemple d'initiative collective dans le domaine du commerce équitable en Afrique de l'Ouest : le Conseil Supérieur des Guinéens de France (CSGF)

Les associations guinéennes en France mènent beaucoup d'actions de solidarité envers la Guinée mais seul le CSGF s'implique dans le commerce équitable depuis quatre ans, et commercialise savons, huile de palme, beurre de karité, mangue séchée...

Au cours de visites sur le terrain, les membres du CSGF ont évalué les besoins essentiels des petits producteurs : amélioration des infrastructures, formation et professionnalisation des coopératives locales, et globalement, le besoin d'un travail de fond pour structurer l'offre des petits producteurs pour pouvoir faire face à la demande sur le marché européen. Ils réalisent aussi une sensibilisation au commerce équitable en Guinée lors de leurs voyages. Le CSGF a également échangé des informations avec des partenaires Maliens et Burkinabés sur la question du commerce équitable en Afrique de l'Ouest.

De plus, le CSGF a eu l'initiative de chercher des partenariats avec les collectivités locales en Guinée pour identifier les produits phares dans chaque région. En effet, les membres du CSGF sont originaires des différentes régions de Guinée donc chacun cherche à contacter le maire de sa localité pour créer

des partenariats et impliquer les collectivités locales dans une stratégie de valorisation des produits locaux des différentes régions, en vue de bâtir une stratégie nationale de commerce équitable.

Le CSGF souhaite également articuler ce projet de commerce équitable avec le tourisme solidaire, toujours dans cette optique de valorisation des différents produits des terroirs sur l'ensemble du territoire national.

Actuellement, le CSGF en est à la phase de réflexion et de positionnement pour le lancement des premiers projets pilotes dans le domaine du commerce équitable. La difficulté principale rencontrée par le CSGF est d'apprendre à mettre en place des filières de commerce équitable professionnelles : financement, respect des normes, emballage et conditionnement, acheminement, commercialisation, trouver les débouchés, etc. Ainsi, le CSGF demande explicitement une formation complète pour devenir une organisation compétente dans la mise en place de telles filières.

L'exemple d'un organisme d'appui aux migrants spécialisé dans le montage de projets de commerce équitable : l'association Espace Afrique

Espace Afrique est une association spécialisée dans l'appui aux migrants africains porteurs de projets dans le domaine du com-

merce équitable. Elle a été créée le 18 Juin 2005 par Kalil Kouyate, qui a travaillé comme consultant sur des projets de développement en Afrique de l'Ouest pendant dix ans, en se spécialisant sur l'aide aux producteurs en matière de commercialisation. Espace Afrique est pour M. Kouyate la suite logique à cette activité professionnelle. Originaire de Guinée Conakry, il a vécu dix ans au Burkina Faso dans le cadre de ses expériences professionnelles. C'est un homme de terrain, qui souhaite appliquer son expérience professionnelle pour servir les petits producteurs africains dans une démarche équitable.

Selon M. Kouyaté, beaucoup de « petits » produits alimentaires peu connus en Europe peuvent faire vivre de nombreuses familles en Afrique. Le but d'Espace Afrique est de promouvoir ces produits dans une démarche équitable, en se différenciant des produits classiques du commerce équitable, comme le riz et le café. Ainsi, Espace Afrique tente de promouvoir des produits innovants comme les confitures de mangue ou d'ananas, le sirop de mangue ou de gingembre, la mangue séchée, les spaghettis de fonio ou de maïs, etc. Ainsi, Kalil Kouyate a ouvert une boutique de commerce équitable à Lyon entre 2005 et 2006 pour tester la réaction des consommateurs français aux produits du commerce équitable provenant du Burkina Faso, du Mali, de la Guinée et du Niger.

Espace Afrique travaille exclusivement avec des groupements ou des associations de femmes qui réalisent sur la place la transformation de ces produits agroalimentaires. Pour mener à bien ces activités de transformation, il est nécessaire de réaliser des transferts de technologie : c'est un des axes d'intervention essentiels d'Espace Afrique. Pour cela, Espace Afrique est en relation avec des lycées techniques en France pour obtenir de la documentation et diffuser les normes pour la commercialisation des produits issus du commerce équitable en Afrique. Concrètement, Espace Afrique a pour objectifs d'identifier les produits porteurs, de trouver des groupements de femmes ou des partenaires locaux capables de réaliser ces produits, de réaliser des transferts de technologie et de matière première pour permettre les transformations des produits agricoles locaux, de rechercher des partenaires pour la commercialisation de ces produits CE sur le marché européen et d'identifier les besoins en matériel de ces associations de femmes ou de petits producteurs locaux.

En 2008, la région Rhône Alpes va réaliser un projet d'appui à des groupements de femmes au Burkina Faso dans le domaine de la transformation de céréales et Espace Afrique apportera son aide en matière de formation, d'accompagnement et d'expertise pour la création de filières de commerce équitable.

M. Kouyate reste ouvert à toutes les propositions de migrants qui souhaitent monter des projets de commerce équitable avec leur région d'origine. Il reçoit d'ailleurs de nom-

breuses demandes de la part de migrants ou d'associations de migrants en région Rhône-Alpes.

ENCADRÉ N°9 ESPACE AFRIQUE : PROMOTION DU COMMERCE ÉQUITABLE

Par Kalil Kouyaté, fondateur d'Espace Afrique



Aider à la commercialisation des produits.

© AFD

Une vision du commerce équitable qui cible les producteurs les plus vulnérables

Des produits moins connus que le café, le cacao ou le coton permettent à des dizaines de millions de petits producteurs africains de survivre. Identifier ces produits et les insérer dans les circuits du commerce équitable est un moyen d'affranchir de la pauvreté les petits producteurs des zones rurales et urbaines.

La démarche méthodologique

- Identification de partenaires africains (petits producteurs agricoles, associations, petites unités artisanales) et mise en place de contrats basés sur le respect des principes du commerce équitable.
- Appui diversifié aux producteurs africains à travers des structures locales partenaires (formation aux techniques de commercialisation, recherche des crédits, formation aux technologies de transformation...)

- Promotion commerciale des produits en France à travers des actions de sensibilisation (animations à thème, contes et autres spectacles, diffusion d'outils pédagogiques, expositions, dégustation de produits etc..)
- Recherche en France et en Europe de clients pour les produits africains et leur mise en contact direct avec les producteurs africains.
- Recherche de partenaires techniques pour les producteurs africains (transfert de technologies, mise de produits aux normes européennes etc.)

Les produits suivis par Espace Afrique

Sirops (gingembre, tamarin, ananas, mangue etc..), Confitures (mangue, ananas, papaye, goyave, orange, banane etc..), Boissons (bissap, kinkéliba, citronnelle, acacia, tamarin, gingembre etc..), Céréales (fonio précuit, spaghetti de fonio, spaghetti de maïs, spaghetti de mil, pop sorgho, vermicelles de riz etc..), Mangues séchées, Vinaigre (mangue, ananas, litchi, banane), Savons à base de karité, Crèmes diverses à base de karité.

Ces produits, en général, sont naturels (sans additifs chimiques), ils sont sains (contrôle d'hygiène et de qualité assuré au niveau de la production) et solidaires et équitables (résultat du travail de petits producteurs qui respectent l'environnement et les droits sociaux des travailleurs)

Dans ses actions de promotion de commerce équitable, le principal partenaire de Espace Afrique est Afrique Verte, une ONG française de solidarité internationale qui intervient depuis 1990 auprès des producteurs africains dans le but d'assurer leur sécurité alimentaire.

Le comité local Rhône-Alpes de Afrique Verte travaille étroitement avec Espace Afrique. (www.afriqueverte.org)

ESPACE AFRIQUE, c'est aussi une structure d'appui-conseil pour le développement du commerce avec l'Afrique

En se basant sur une équipe composée d'Européens possédant une solide expérience de terrain en Afrique et des ressources humaines locales compétentes, « Espace Afrique » offre ses services aux associations ou entreprises désireuses de tenter l'expérience africaine.

- Prospection de marchés pour la vente des produits en Afrique
- Prospection de marchés pour l'achat de produits tropicaux
- Recherche de partenaires en Afrique
- Mise en relation avec les institutions locales d'appui au commerce (Chambre de commerce, Ministère du Commerce etc..)
- Aide à l'obtention des agréments administratifs

Les pays où intervient « Espace Afrique » : La zone d'intervention actuelle couvre le Burkina Faso, la Guinée-Conakry, le Mali et le Niger.

D'autre part « Espace Afrique » est membre du Conseil d'Administration du Cosim-Rhône-Alpes et du CADR (Collectif des Association de Développement du Rhône-Alpes). De nombreuses associations appartenant à ces deux collectifs réalisent en Afrique ou ailleurs (Haïti par exemple) des activités d'appui à la production et à la commercialisation qui pourraient être valorisées dans les circuits du commerce équitable.



2.3 Pistes de réflexion

Dans cette dernière partie, sont tirés quelques enseignements des expériences présentées.

TISSER DES LIENS ENTRE LES PRATIQUES SOLIDAIRES DES MIGRANTS ET LES PRINCIPES D'ACTION DU COMMERCE ÉQUITABLE

Nous avons vu que les logiques de création de lien et de solidarité que l'on trouve dans le commerce équitable peuvent rejoindre les logiques de solidarité qui existent dans de nombreuses communautés dont sont issues les migrants. De plus, certaines pratiques commerciales de migrants répondent explicitement à un souci d'équité mais se font de manière informelle. En ce sens, ces pratiques peuvent trouver un écho dans les principes de base de l'économie solidaire et du commerce équitable. Concrètement, le rapprochement entre migrants et organisations de commerce équitable peut permettre une plus grande formalisation de ces pratiques, dans un souci de transparence et d'une meilleure visibilité auprès des consommateurs européens. Cela permettrait d'amplifier l'impact des actions de solidarité des migrants envers leurs régions d'origine.

Comme pour toute population, la solidarité n'est pas une valeur systématique chez les migrants. Il convient de souligner que le souci de rentabilité peut être une motivation essentielle à prendre en compte dans la mise en place de projets de commerce équitable avec des investisseurs migrants.

Cependant, les migrants restent éloignés du concept de commerce équitable tel que conçu par les organisations du Nord, car souvent perçu comme un concept de pays riche en décalage avec les difficultés et les besoins quotidiens des populations locales et des migrants eux-mêmes. Cependant, un effort de sensibilisation pourrait permettre aux migrants de se réapproprier ce concept en tant que mode d'action pertinent pour le développement de leur région d'origine. Une telle réappropriation du commerce équitable par les migrants permettrait de varier les points de vue et les pratiques dans ce domaine, aussi bien au Nord qu'au Sud.



Favoriser
la transformation
des produits
au Sud.

© PFCF

RECONNAÎTRE LA PERTINENCE DU COMMERCE ÉQUITABLE COMME MOYEN D'ACTION POUR LES MIGRANTS SOUHAITANT PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE LEUR RÉGION D'ORIGINE

Les communautés dont sont originaires la plupart des migrants sont prises souvent dans des logiques de survie au quotidien, ce qui amène les migrants à leur fournir une assistance matérielle destinée à satisfaire leurs besoins les plus urgents. Le commerce équitable, en fournissant des débouchés réguliers et une rémunération juste aux petits producteurs, est une solution intéressante pour sortir de cette logique et peut permettre aux migrants d'investir dans des activités génératrices de revenus dans leurs communautés d'origine, dans une démarche durable d'autonomisation de ces populations.

De plus, le commerce équitable, en favorisant la transformation des produits sur place, permet aux migrants de valoriser leurs savoirs faire dans un processus d'innovation et de transferts de technologie vers leurs communautés d'origine.

Enfin, dans un registre plus symbolique, le commerce équitable peut contribuer à donner au Nord une plus grande visibilité et une reconnaissance publique au migrant en tant qu'acteur de développement dans ses deux espaces de vie.

Le commerce équitable apparaît donc à plusieurs égards comme un moyen d'action pertinent pour les migrants souhaitant participer au développement de leur région d'origine.

DÉFINIR DE MANIÈRE RÉALISTE LES RÔLES QUE PEUVENT JOUER LES MIGRANTS DANS LE MOUVEMENT DU COMMERCE ÉQUITABLE

Cependant, certains rôles que l'on pourrait prêter aux migrants dans le commerce équitable semblent irréalistes. Il s'agit d'abord du lien entre le commerce équitable et les réseaux de commercialisation des migrants qui fonctionnent la plupart du temps selon des règles différentes. De plus, les migrants manquent souvent des compétences tech-

niques pour mettre en place des filières de commerce équitable. Cependant, il est possible de concevoir des formations techniques spécialisées pour les porteurs de projets de commerce équitable en partenariat avec les organismes d'appui aux migrants, les organisations de commerce équitable et les collectivités locales. Enfin, il semble que les migrants ne représentent pas un débouché particulier pour la consommation des produits issus du commerce équitable avec leurs régions d'origine. En effet, le prix de ces produits est en général trop



Réunion de concertation
de la Mairie de Montreuil
avec ses partenaires
maliens et vietnamiens.

© Ville de Montreuil

élevé et les migrants préfèrent souvent se les procurer directement lors de leurs séjours dans leur région d'origine ou par le biais de proches.

En revanche, il semble que les migrants soient capables de jouer des rôles plus réalistes dans le commerce équitable : un rôle d'expertise pour identifier et valoriser certains produits locaux peu connus en Europe, un rôle de mise en relation des petits producteurs locaux avec les acteurs du commerce équitable, un rôle de médiateur culturel dans le but de recréer du lien social entre les citoyens du nord et du sud, un rôle d'identification des besoins des populations locales et des petits producteurs, un rôle de soutien dans l'organisation et l'autonomisation des petites structures de production locales ou encore un rôle de diffusion des principes d'action du commerce équitable auprès des autres migrants porteurs de projets de développement local. Enfin, les jeunes experts ou travailleurs qualifiés issus des migrations peuvent jouer un rôle moteur dans des projets de commerce équitable avec leurs pays d'origine, en utilisant leurs compétences et leurs savoirs faire dans des projets innovants.

Ainsi, il est important de définir clairement les rôles précis que peuvent jouer les migrants dans le commerce équitable, afin de faciliter leur implication dans ce secteur d'activité.

CRÉER LES CONDITIONS POUR QUE LES MIGRANTS PUISSENT S'IMPLIQUER DE MANIÈRE STRUCTURÉE ET SYSTÉMATIQUE DANS LE MOUVEMENT DU COMMERCE ÉQUITABLE

Tout d'abord, pour que les migrants originaires d'une région donnée s'impliquent de manière plus forte dans des initiatives d'économie solidaire pour le développement de leur région d'origine, il semble important que soient remplies deux conditions : l'existence d'un réseau de migrants bien structuré au Nord et un tissu associatif local dynamique au Sud. Comme corollaire à ces conditions, il est essentiel d'avoir une ouverture au Sud permettant un certain développement de la société civile dans les régions d'origine de ces migrants.

Au-delà du dynamisme des communautés de migrants et de la société civile dans leurs régions d'origine, il semble primordial de réaliser un effort de sensibilisation et d'information pour que les migrants individuels ou membres d'associations puissent identifier le commerce équitable comme un mode d'action pertinent pour le développement de leur région d'origine. Il est important également de mettre en place des structures d'accompagnement à la fois en Europe et dans les pays du Sud, qui soient capables d'aligner les pratiques solidaires des migrants

avec des stratégies de développement local ou régional. De même, la mise en relation des migrants avec les acteurs du commerce équitable au Nord et les structures de production locale au Sud est un élément essentiel de cet effort d'accompagnement. Enfin, il est important de s'appuyer sur des projets pilotes et des exemples de commercialisation réussis pour inciter les migrants à s'impliquer dans le commerce équitable. Les échanges de pratiques entre les migrants ou associations de migrants déjà impliqués dans ce domaine sont ici essentiels.

Des organismes d'appui aux migrants spécialisés, comme Espace Afrique, pourraient jouer un rôle clé dans cet effort d'accompagnement. De même, on peut envisager une collaboration entre les opérateurs d'appui de référence en France comme le GRDR (GRDR, Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural), le PMIE ou l'IRFED avec des Organisations de Commerce Équitable (OCE) désireuses d'apporter leur expertise à des migrants souhaitant investir dans le domaine du commerce équitable avec leur région d'origine. Les collectivités locales, avec leurs capacités à mobiliser des financements et surtout de par leur proximité avec la société civile, peuvent puissamment participer à l'accompagnement des migrants souhaitant s'impliquer dans des projets de commerce équitable avec leur région d'origine.

Ainsi, les migrants pourraient devenir des acteurs clés du commerce équitable, en l'intégrant comme un mode d'action pertinent pour le développement de leur région d'origine.

RECONNAÎTRE LES LIMITES DE LA COLLABORATION ENTRE LES MIGRANTS ET LES ORGANISATIONS DE COMMERCE ÉQUITABLE (OCE) ET ENTRE LES MIGRANTS ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Avant même d'envisager une collaboration entre les migrants et les OCE ou entre les migrants et les collectivités locales, il convient de délimiter clairement les contours de ce type de collaboration.

Les OCE, malgré quelques rapprochements ponctuels, n'identifient pas à ce stade les migrants comme des partenaires privilégiés de leur action. La première limite d'un éventuel partenariat entre migrants et OCE est que les migrants manquent souvent de compétences techniques pour mettre en place des projets de commerce équitable. Mais il arrive que certains migrants porteurs de projets allient compétences techniques adéquates et connaissance du terrain.

Une deuxième limite d'une collaboration entre commerce équitable et migrants est l'incompatibilité entre les règles du com-

merce équitable et les règles souvent informelles des réseaux de commercialisation de migrants. Ainsi, il est difficile d'établir un pont entre le commerce équitable et les pratiques commerciales au sein des réseaux de migrants. Cependant, dans le cas où ces pratiques répondent à des critères d'équité et de solidarité, il est possible de concevoir une formalisation de ces règles. Cela permettrait de donner plus d'ampleur et de visibilité aux pratiques commerciales solidaires de certains migrants.

Les collectivités locales abordent ces questions sous l'angle citoyen. Cela n'empêche pas de reconnaître les besoins d'accompagnement spécifiques que peuvent avoir les porteurs de projets migrants. En outre, les collectivités locales préfèrent travailler direc-

tement avec des professionnels du secteur équitable, ce qui n'empêche aucunement que les migrants viennent en appui de ce travail professionnel.

Une fois ces limites établies, nous pouvons définir clairement les rôles que peuvent jouer les migrants dans des partenariats avec les OCE et les collectivités locales.

DÉFINIR LES APPORTS CONCRETS DES MIGRANTS POUR LES ORGANISATIONS DE COMMERCE ÉQUITABLE ET POUR LES PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Pour créer des partenariats efficaces et durables entre les migrants et les organisations



© AFD

de commerce équitable ou les collectivités locales, il convient d'identifier clairement les rôles qu'ils pourraient jouer dans de tels partenariats.

Pour les organisations de commerce équitable comme pour les collectivités locales, le rôle d'ambassadeurs et de médiateurs culturels est un rôle primordial pour les migrants. En effet, dans un domaine où l'on cherche à recréer du lien et à replacer l'humain au centre des rapports marchands, il est important d'établir de véritables échanges entre les consommateurs au Nord et les petits producteurs au Sud. Les migrants, de par leurs parcours de vie, peuvent contribuer à jeter des ponts entre plusieurs cultures. Pour les OCE, ce rôle est très important pour la sensibilisation, l'information et la promotion du commerce équitable. Pour les collectivités locales, il est parfois indispensable d'avoir des médiateurs culturels pour mettre en place des projets de coopération décentralisée.

Les migrants peuvent également jouer un rôle d'expertise dans la valorisation de produits spécifiques à leurs régions d'origine. De même, ils peuvent contribuer à l'identification des potentialités touristiques de leurs régions dans le cadre de projet de tourisme solidaire.

De par leur connaissance du terrain et de ses acteurs, les migrants peuvent également aider à la mise en relation des OCE ou des collectivités locales avec les petits producteurs ou les acteurs associatifs locaux pertinents. Souvent même, les migrants aident à la mise en place des accords de coopération décentralisée.

Les migrants peuvent également jouer un rôle intéressant de diffusion des principes du commerce équitable au Nord et dans leurs communautés villageoises au Sud. Cela permettrait d'enraciner le commerce équitable dans des zones jusqu'ici peu impliquées dans le mouvement du commerce équitable. Là encore, de par leurs parcours de vie, les migrants peuvent aider les OCE et les collectivités locales qui souhaitent mener cette action de diffusion des principes du commerce équitable auprès des populations les plus défavorisées et les moins éclairées sur la question.

Enfin, dans le cadre de programmes d'échanges, les étudiants et jeunes experts peuvent enrichir considérablement les projets d'économie solidaires menés dans le cadre de la coopération décentralisée.

CRÉER LES CONDITIONS POUR UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE LES COLLECTIVITÉS LOCALES, LES ORGANISATIONS DE COMMERCE ÉQUITABLE ET LES MIGRANTS SUR DES PROJETS D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE, DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Dans l'optique d'une implication des migrants au mouvement du commerce équitable, il est important de créer les conditions d'un dialogue entre migrants, organisations de commerce équitable et collectivités locales. Pour cela, il est important que les migrants soient intégrés à la vie politique et associative locale et puissent faire entendre leur voix dans le cadre de la démocratie locale. C'est notamment le rôle de certains conseils municipaux de solidarité et de coopération en Catalogne, auxquels participent des ONG de solidarité internationale et des associations de migrants.

Il est également essentiel de créer une interface de dialogue entre les migrants, les collectivités locales et les OCE. Des structures comme Via le Monde en Seine Saint Denis pourraient jouer ce rôle. Le but est de créer un mécanisme de coopération efficace pour

impliquer les migrants dans des projets de commerce équitable, dans les rôles que nous avons tenté de définir dans la section précédente. De telles interfaces de dialogues permettront de trouver de manière concertée la forme la plus appropriée de collaboration entre les collectivités locales, les OCE et les migrants. De même, les collectivités locales attendent que les migrants formulent des demandes bien précises quand à leurs besoins d'accompagnement. C'est là encore à travers un mécanisme de coopération efficace que les migrants pourront formuler leurs demandes et les collectivités locales y répondre, éventuellement en partenariat avec des OCE. Enfin, ces interfaces de dialogue permettent aux différents acteurs de mieux se connaître et d'apprendre à travailler ensemble, chacun dans son domaine de compétences et selon ses capacités.

Enfin, pour que cette collaboration entre les migrants, les OCE et les collectivités locales soit efficace, il est essentiel de former les associations de migrants au travail associatif et au développement local. Cela permettrait notamment d'homogénéiser en partie les méthodes de travail des différents acteurs et d'améliorer la connaissance mutuelle de ces acteurs.

DÉVELOPPER UN PARTENARIAT ENTRE LES MIGRANTS ET LES ORGANISATIONS DE COMMERCE ÉQUITABLE DU SUD

Il serait intéressant de développer un partenariat entre les migrants et les OCE du Sud, car ces dernières pourraient plus facilement montrer aux migrants les opportunités d'investissement et de consommation dans le commerce équitable dans leurs pays d'origine. Les OCE du Sud pourraient également participer à un effort de sensibilisation, d'information et de mise en relation des migrants souhaitant s'impliquer dans le développement local par le biais de projets d'économie solidaire. En effet, par leur fine connaissance du terrain et des structures de production locales, les OCE du Sud pourraient mettre en relation les investisseurs migrants et les jeunes experts avec les petites structures de production locales. De plus, une telle coopération favoriserait une réappropriation du commerce équitable par les acteurs du Sud.

Les OCE du Sud peuvent également contribuer au développement d'un commerce équitable Sud-Sud, notamment à travers l'échange de bonnes pratiques et le développement de réseaux de commercialisation Sud-Sud. Des échanges de pratiques entre les migrants impliqués dans le mouvement

du commerce équitable depuis l'Europe seraient intéressants pour aider à la coopération Sud-Sud dans ce domaine.

LE TOURISME SOLIDAIRE COMME LABORATOIRE INNOVANT POUR DES PROJETS D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE IMPLIQUANT LES MIGRANTS ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES, EN ARTICULATION AVEC LES PROJETS DE COMMERCE ÉQUITABLE

- Le Tourisme Solidaire peut constituer un levier de développement local pour les populations exclues de l'économie de marché. Il permet à ces populations locales de trouver des débouchés pour des produits agricoles et artisanaux, tout en bénéficiant des retombées du tourisme en fournissant l'essentiel des prestations à un prix jugé équitable. Il est important de souligner que le tourisme solidaire peut s'articuler avec des projets de commerce équitable, dans une logique de développement local durable et maîtrisé par les populations.

De plus, le tourisme solidaire peut être un vecteur d'échanges et d'ouverture culturelle pour les populations concernées, que ce soit les touristes ou les communautés qui les reçoivent. Les migrants ont un rôle essentiel à jouer par rapport à ces deux fonctions du tourisme solidaire.

■ Le rôle central des migrants dans les projets de tourisme solidaire. Tout d'abord, les migrants peuvent jouer un rôle d'expertise dans la valorisation du patrimoine local, en s'appuyant sur leur connaissance du terrain et sur leurs expériences de vie, qui leurs ont permis de prendre conscience de la valeur touristique de certaines ressources locales. Ensuite, les migrants sont souvent en mesure de mettre à disposition des logements pour les touristes, voire de valoriser l'habitat local en restaurant des édifices anciens pour en faire des auberges ou des chambres d'hôtes. Enfin, et c'est là où les migrants deviennent réellement indispensables, les voyages solidaires sont fondés sur les notions d'échange culturel mutuellement enrichissant et de partage entre les touristes et les populations qui les reçoivent. Cet échange ne peut se faire réellement qu'en présence d'un médiateur culturel, qui connaît bien les codes de pensées des différentes populations impliquées. Les migrants sont évidemment les mieux placés pour jouer ce rôle de médiateurs culturels, puisqu'ils connaissent à la fois la culture européenne et celle de leur région d'origine.

On retrouve donc ces rôles de valorisation des ressources locales, de mise en relation avec les acteurs locaux et de médiateur culturel que peuvent jouer les migrants dans



© Nils Devernois

Les migrants sont des médiateurs culturels qui peuvent valoriser les savoir-faire et ressources locales.

les projets de commerce équitable. Le tourisme solidaire peut donc se révéler comme un excellent laboratoire pour impliquer les migrants dans des projets d'économie solidaire au niveau local. Là encore il est important de faire intervenir des professionnels du tourisme pour proposer une offre de qualité, mais les migrants peuvent tout à fait recevoir une formation spécifique dans ce domaine, comme nous l'avons proposé pour le commerce équitable.

- L'intérêt du tourisme solidaire pour les migrants investisseurs et les jeunes Européens d'origine étrangère. Le tourisme solidaire est un des seuls investissements à la fois rentable et sûr pour les migrants en milieu rural. En effet, il permet de dégager des revenus tout en investissant dans un logement au cas où l'affaire ne fonctionne pas. C'est donc à la fois un levier de développement local pour les populations locales, un investissement immobilier relativement sûr pour les migrants et une source de revenus pour eux et leurs communautés familiales ou villageoises. Le tourisme rural solidaire est donc un domaine où les migrants peuvent faire acte de solidarité pour leur communauté d'origine, tout en assurant des revenus pour eux-mêmes et leurs familles.

Pour les jeunes Européens d'origine étrangère, le tourisme solidaire est un moyen de

renouer avec leurs origines et la culture de leurs parents, dans une démarche citoyenne et solidaire.

Le tourisme solidaire comme moyen d'action privilégié pour les collectivités locales, en partenariat avec les migrants. Plusieurs collectivités locales françaises se sont déjà engagées dans des projets de tourisme solidaire dans le cadre de la coopération décentralisée. C'est en effet un moyen pertinent pour favoriser l'échange culturel et l'ouverture dans une démarche solidaire, en partenariat avec des citoyens d'origine étrangère. C'est également un levier de développement local qui s'insère parfaitement dans les objectifs de la coopération décentralisée. Surtout, le tourisme solidaire permet d'instaurer une collaboration entre les collectivités locales et les migrants, qui sont, comme nous l'avons expliqué, des partenaires clés dans ce type de projets. L'implication des migrants dans des projets de tourisme solidaire avec les collectivités locales permet à la fois de mettre en avant leurs rôles de valorisation du patrimoine local et de médiateurs culturels, et de promouvoir la diversité culturelle sur les territoires. Là encore, le tourisme solidaire peut être considéré comme un laboratoire innovant pour tester de nouvelles formes de collaboration entre les migrants et les collectivités locales sur des projets d'économie solidaire.

CRÉER UNE ARTICULATION ENTRE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ET LES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA THÉMATIQUE « COMMERCE ÉQUITABLE ET MIGRANTS »

- Mettre en place un mécanisme de financement inspiré du programme « Trois pour Un » au Mexique. On pourrait concevoir un dispositif concernant les projets d'économie solidaire portés par des migrants individuels ou des associations de migrants, où chaque euro investi par un migrant serait abondé par une subvention d'Aide Publique au

Développement et une autre par les Collectivités locales (on aurait dans ce cas un dispositif « Deux pour Un »). L'accompagnement serait assuré par les associations de migrants et les OCE. Au confluent entre trois grands sujets, la migration, le développement et le commerce équitable, cette initiative permettrait d'avoir une collaboration triangulaire entre l'Etat, les Collectivités locales et la Société Civile, sur des projets d'économie solidaire portés par des migrants désireux d'agir pour le développement de leur région d'origine.

L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

L'Agence Française de Développement (AFD) est l'opérateur pivot de l'aide publique au développement française. A ce titre, l'Agence contribue à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et à la préservation de l'environnement.

L'Agence finance des projets portés par les pouvoirs publics locaux, les entreprises publiques ou le secteur privé et associatif.

L'Afrique subsaharienne est une priorité pour l'Agence qui finance la région à hauteur d'1,1 milliard d'euros.

En 2007, les engagements du Groupe (AFD et Proparco, sa filiale spécialisée dans le financement et la promotion du secteur privé) ont été au total de 2,8 milliards dans les pays en développement. Ces financements ont concerné la scolarisation de 5,8 millions d'enfants, la facilitation des soins de 2,2 millions de malades, l'amélioration des conditions de logement de 715 000 personnes et l'approvisionnement en eau potable de 4 millions.

Les projets d'efficacité énergétique sur la même année représentent une économie de 2,7 millions de tonnes de CO₂ par an.

www.afd.fr

LA PLATE-FORME POUR LE COMMERCE ÉQUITABLE (PFCE)

Créée en 1997, la Plate-Forme pour le Commerce Équitable est un collectif national regroupant une quarantaine d'Organisations du Commerce Équitable, qui réalisent environ 80% du commerce équitable en France.

La PFCE regroupe des organisations d'appui au Sud, des importateurs, des réseaux de distribution spécialisés, des associations porteuses de systèmes de garantie, des structures de solidarité internationale et des opérateurs de tourisme équitable.

Les membres de la PFCE, à travers la charte qu'ils ont défini, se fixent pour objectifs de parvenir à garantir l'autonomie et la dignité des producteurs du Sud et de plaider en faveur d'un changement dans les règles du commerce international conventionnel.

Les missions de la PFCE sont l'appui à la mise en place de Systèmes de Garantie, la promotion du commerce équitable auprès de cibles institutionnelles, la communication commerciale sur les acteurs et les produits du commerce équitable et enfin la production et la diffusion de connaissances sur le secteur.

www.commerceequitable.org

La collection *Savoirs communs*

Déjà parus :

- N°1 - Extrême pauvreté et développement
Agence Française de développement & ATD Quart Monde
- N°2 - Humanitaires et développeurs : comment agir ensemble en sortie de crise et de conflit
Agence Française de développement & Groupe URD
- N°3 - Enseignement des partenariats
AFD / Collectivités territoriales françaises
Agence Française de développement & Cités Unies France

Photo de couverture : Paul Kabré
Ouagadougou (Burkina Faso) : Scène de marché

AFD

5, rue Roland Barthes - 75598 Paris Cedex 12 - France
Tél. : + 33 1 53 44 31 31 / Fax : + 33 1 44 87 99 39 / www.afd.fr

PFCE

PLATE-FORME POUR LE COMMERCE ÉQUITABLE
61, rue de la Chapelle - Boîte n° 4 - 75018 Paris
Tél : (33) 1 42 09 05 53 / www.commerceequitable.org



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement
avec des encres végétales et sur papier FSC (gestion durable des forêts).

Cette publication a été réalisée à l'occasion
du colloque « *Commerce Equitable & Territoires* »
organisé par :





afd
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT